

N° 2143 (2002)

#### IMPÔT SUR LE REVENU BÉNÉFICES AGRICOLES

Exercice ouvert ou Période du		et clos le	2	(en cas de création ou cessation en cours d'ann	REGIM	IE DU BÉNÉFICE F	RÉEL NORMAL
Adresse du service où doit être déposée cette déclara- tion					Adresse du d	<b>léclarant</b> (quand co estinataire)	elle-ci est différente de
A   IDENTIFICATION					Adresse de l' de celle figura	exploitation principal au cadre identification	<b>ipale</b> (si différente ication)
Identification du destinataire et activité exercée					Adresse du d (si elle est diff	<b>lomicile de l'explo</b> <i>érente de l'adresse c</i>	oitant : :i-dessus, ou ci-contre)
	Insp.	N° dossier	N° Siret		Adresse des (si ce cadre es	autres exploitation st insuffisant, utilise	<b>ns :</b> r un état annexe)
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement : le téléphone :					Code de l'act (voir page 4)	tivité	
B EURO	Si vous êtes da	ans une des situa	EN EUROS (ne pas ations visées page	4, cochez, l		case ci-contre.	FRANCS
C RÉCAPITO (voir renvois)	JLATION DE	S ÉLÉMENT	rs d'imposit	ION		Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal 1	Bénéfice col.1	, Déficit col. 2	2 (report des lignes X	KG ou XH de	l'imprimé n° 2151)		
2 Revenus de vale	eurs et capitaux	x mobiliers (con	mpris dans les résul	tats ci-dessus	5)		
— Reven	us exonérés de l'in	mpôt sur le revenu	u	а			
			s correspondants 1				
revent	us <b>nets</b> exonérés (	a – b)					
	•	-					
Total(	(c + d) à reporter	col. 2		е			<b> </b>
3 Abattement et d (report des lignes 2 4 Total	léduction 3 4 XJ et XK de l'impr	rimé n° 2151)					
5 <b>Bénéfice impos</b> <b>Déficit</b> éventuelle à reporter sur la dé	ement déductible	des autres rever	éfices agricoles » (co nus (col. 2 – col. 1		f h	g	
6 Plus-values nett Lignes XM et XR de l'imprimé n° 2151	à long terme imposables au taux de 16 %	<b>2</b> 6 6		selon les règles prévues es particuliers		à long terme (art. 39 quindecies I-1 du CGI)	
7 Imputations Afférentes	aux revenus 2 de valeurs mobi	) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1		nt du crédit <b>8</b>		montant du crédit <b>9</b> recherche	
8 Entreprises imp franche Corse (art. 44 decies)	exonération des plus- à long terme imposab taux de 16 %	-values		exonération du bénéfice		crédit d'impôts <b>1</b> pour investissement en Corse	
9 Contribution as	nnuelle sur les	revenus locatif	fs et contribution	représenta	ative du droit de	bail (cf. notice page	ge 2)
A - Recettes nettes sou-		epuis plus de 15 ar		_	utres locations	Locations de dr	oits de chasse et de pêch
mises à la CRDB et à la CACRDB de 2,5		- Recettes nettes soum à la seule CACRDB (ou à la CRL) de 2,5 %	%	C - Recetter soumises à CRDB de	la seule 2,5 %	soumises CRDB de 1	à la 18 %
Nom, adresse, to	-	comptable : du conseil : du C.G.A. :					
N° d'agrément d	lu C.G.A.			A		, le	

Signature et qualité du déclarant





Nom, prénoms, adresse, c	qualité des associés	Part du bénéfice net ou du déficit ①	Part des revenus de valeurs et capitaux mobiliers <b>2</b>	Part de l'impôt déjà versé au Trésor (avoir fiscal ou crédit d'impôt)	Part de la plus-value nett à long terme
1-		2	3	4	5
nu de leurs droits, non seu nt été portés en déduction Il s'agit de la part revenar narges y afférents, tels qu'il	alement sur le résultat re pour la détermination c at à chaque associé dans s ont été déclarés au §	le ce résultat et réintégrés s le montant des revenus o 2b du cadre C de la prése	pour l'évaluation du bénéf de valeurs et capitaux mobi nte déclaration.	ice ou du déficit fiscal.	
Il s'agit de la part revenar harges y afférents, tels qu'il	alement sur le résultat re pour la détermination c at à chaque associé dans s ont été déclarés au §	le ce résultat et réintégrés s le montant des revenus c	pour l'évaluation du bénéf de valeurs et capitaux mobi nte déclaration.	ice ou du déficit fiscal.	
nu de leurs droits, non seunt été portés en déduction  Il s'agit de la part revenar narges y afférents, tels qu'il  RELEVÉ DE C	alement sur le résultat re pour la détermination d at à chaque associé dans s ont été déclarés au § ERTAINS FRA deaux de toute nature,	le ce résultat et réintégrés se le montant des revenus de la prése du cadre C de la prése AIS GÉNÉRAUX à l'exception des objets c	pour l'évaluation du bénéf de valeurs et capitaux mobi nte déclaration.	ice ou du déficit fiscal. liers, avant déduction de	e la quote-part des fra
nu de leurs droits, non seunt été portés en déduction  Il s'agit de la part revenar narges y afférents, tels qu'il  RELEVÉ DE C  Montant des :  - Ca val - Fra	pour la détermination ce tà à chaque associé dans s ont été déclarés au § ERTAINS FRA deaux de toute nature, eur unitaire ne dépasse is de réception, y compr	le ce résultat et réintégrés s le montant des revenus o 2b du cadre C de la prése AIS GÉNÉRAUX à l'exception des objets c pas 30,49 € (1) [200 F] pa is les frais de restaurant et e	pour l'évaluation du bénéf de valeurs et capitaux mobi nte déclaration.    onçus spécialement pour la r bénéficiaire (toutes taxes de de spectacle, qui se rattacher	ice ou du déficit fiscal.  liers, avant déduction de publicité, et dont la comprises).	e la quote-part des fra
nu de leurs droits, non seunt été portés en déduction  Il s'agit de la part revenar narges y afférents, tels qu'il  RELEVÉ DE C  Montant des :  Ce cadre concerne les exploitant eté portés en déduction  - Ca	pour la détermination ce tà à chaque associé dans sont été déclarés au §  ERTAINS FRA  deaux de toute nature, eur unitaire ne dépasse is de réception, y comproitation et dont la charge	le ce résultat et réintégrés si le montant des revenus of 2b du cadre C de la prése AIS GÉNÉRAUX  à l'exception des objets c pas 30,49 € (1) [200 F] pais les frais de restaurant et elui incombe normalement.	pour l'évaluation du bénéf de valeurs et capitaux mobi nte déclaration.    onçus spécialement pour la r bénéficiaire (toutes taxes de de spectacle, qui se rattacher	ice ou du déficit fiscal. liers, avant déduction de publicité, et dont la comprises). nt à la gestion de l'ex-	e la quote-part des fra
nu de leurs droits, non seunt été portés en déduction  Il s'agit de la part revenant rarges y afférents, tels qu'il  RELEVÉ DE C  Montant des :  Ce cadre concerne les exploitants autres qu'individues exploitants exploitants exploitants exploitants exploitants expl	dement sur le résultat re pour la détermination de la chaque associé dans sont été déclarés au \$ 100 certs à chaque associé dans sont été déclarés au \$ 100 certs deaux de toute nature, eur unitaire ne dépasse is de réception, y comproitation et dont la charge ents individuels dont les frais els utilisent éventuellement	le ce résultat et réintégrés le montant des revenus de la prése le du cadre C de la prése le la prése le la l'exception des objets ce pas 30,49 € (1) [200 F] pais les frais de restaurant et lui incombe normalement. excèdent, par exercice, 3 048, le relevé de frais généraux n	pour l'évaluation du bénéf de valeurs et capitaux mobi inte déclaration.  3  onçus spécialement pour la r bénéficiaire (toutes taxes of de spectacle, qui se rattacher .98 € (2) [20 000 F] pour les cac ° 2067.	ice ou du déficit fiscal.  liers, avant déduction de publicité, et dont la comprises).  Int à la gestion de l'exdeaux ou 6 097,96 € (3) [40 (	Exercice
nu de leurs droits, non seunt été portés en déduction  Il s'agit de la part revenant rarges y afférents, tels qu'il  RELEVÉ DE C  Montant des :  Ce cadre concerne les exploitants autres qu'individues exploitants exploitants exploitants exploitants exploitants expl	dement sur le résultat re pour la détermination cut à chaque associé dans sont été déclarés au \$ descriptions au \$ descriptions de la charge de la c	le ce résultat et réintégrés le montant des revenus of 2b du cadre C de la prése LIS GÉNÉRAUX  à l'exception des objets c pas 30,49 € (1) [200 F] pa is les frais de restaurant et lui incombe normalement. excèdent, par exercice, 3 048.  le relevé de frais généraux nexercices clos au plus tard au	pour l'évaluation du bénéf de valeurs et capitaux mobi- inte déclaration.  3  onçus spécialement pour la r bénéficiaire (toutes taxes of de spectacle, qui se rattacher 98 € (2) [20 000 F] pour les cac	ice ou du déficit fiscal.  liers, avant déduction de publicité, et dont la comprises).  Int à la gestion de l'exdeaux ou 6 097,96 € (3) [40 (	Exercice
nu de leurs droits, non seunt été portés en déduction  Il s'agit de la part revenar narges y afférents, tels qu'il  RELEVÉ DE C  Montant des :  Ce cadre concerne les exploitants exploitants autres qu'individue PORTANT: Les montants précivants devront être retenus : (1)	element sur le résultat re pour la détermination cut à chaque associé dans sont été déclarés au § deaux de toute nature, eur unitaire ne dépasse is de réception, y compritation et dont la charge ats individuels dont les frais le suilisent éventuellement ités s'appliquent pour les compressents au § 20 €, (2) 3 000 €, (3) 6 10 €, (2) 3 000 €, (3) 6 10 €	le ce résultat et réintégrés le montant des revenus de 2b du cadre C de la prése LIS GÉNÉRAUX  à l'exception des objets c pas 30,49 € (1) [200 F] pais les frais de restaurant et lui incombe normalement. excèdent, par exercice, 3 048, le relevé de frais généraux nexercices clos au plus tard au 200 €.	pour l'évaluation du bénéf de valeurs et capitaux mobi- inte déclaration.  3  onçus spécialement pour la r bénéficiaire (toutes taxes of de spectacle, qui se rattacher 98 € (2) [20 000 F] pour les cac ° 2067. 31 décembre 2001. Pour les e	publicité, et dont la comprises).  In à la gestion de l'exdeaux ou 6 097,96 € (3) [40 (exercices clos à compter du	Exercice  Exercice  Output  Exercice  I'm janvier 2002, les mo
nu de leurs droits, non seunt été portés en déduction  Il s'agit de la part revenar narges y afférents, tels qu'il  RELEVÉ DE C  Montant des :  Ce cadre concerne les exploitants exploitants autres qu'individue PORTANT: Les montants précivants devront être retenus : (1)	element sur le résultat re pour la détermination cut à chaque associé dans sont été déclarés au § deaux de toute nature, eur unitaire ne dépasse is de réception, y compritation et dont la charge ats individuels dont les frais le suilisent éventuellement ités s'appliquent pour les compresses de compresses de suilisent éventuellement et dont la charge et suilisent éventuellement et de s'appliquent pour les compresses de suilisent éventuellement et de s'appliquent pour les compresses de la compresse de s'appliquent pour les compresses de la compresse de la c	le ce résultat et réintégrés le montant des revenus de 2b du cadre C de la prése LIS GÉNÉRAUX  à l'exception des objets c pas 30,49 € (1) [200 F] pais les frais de restaurant et lui incombe normalement. excèdent, par exercice, 3 048, le relevé de frais généraux nexercices clos au plus tard au 200 €.	pour l'évaluation du bénéf de valeurs et capitaux mobi inte déclaration.  3  onçus spécialement pour la r bénéficiaire (toutes taxes of de spectacle, qui se rattacher .98 € (2) [20 000 F] pour les cac ° 2067.	publicité, et dont la comprises).  In à la gestion de l'exdeaux ou 6 097,96 € (3) [40 (exercices clos à compter du	Exercice  Exercice  Output  Exercice  I'm janvier 2002, les mo
nu de leurs droits, non seunt été portés en déduction  Il s'agit de la part revenar harges y afférents, tels qu'il  RELEVÉ DE C  Montant des :  Ce cadre concerne les exploitants exploitants autres qu'individue PORTANT : Les montants précivants devront être retenus : (1)	element sur le résultat re pour la détermination cut à chaque associé dans sont été déclarés au § deaux de toute nature, eur unitaire ne dépasse is de réception, y compritation et dont la charge ats individuels dont les frais le suilisent éventuellement ités s'appliquent pour les compresses de compresses de suilisent éventuellement et dont la charge et suilisent éventuellement et de s'appliquent pour les compresses de suilisent éventuellement et de s'appliquent pour les compresses de la compresse de s'appliquent pour les compresses de la compresse de la c	le ce résultat et réintégrés le montant des revenus de 2b du cadre C de la prése LIS GÉNÉRAUX  à l'exception des objets c pas 30,49 € (1) [200 F] pais les frais de restaurant et lui incombe normalement. excèdent, par exercice, 3 048, le relevé de frais généraux nexercices clos au plus tard au 200 €.	pour l'évaluation du bénéf de valeurs et capitaux mobi- inte déclaration.  3  onçus spécialement pour la r bénéficiaire (toutes taxes of de spectacle, qui se rattacher 98 € (2) [20 000 F] pour les cac ° 2067. 31 décembre 2001. Pour les e	publicité, et dont la comprises).  In à la gestion de l'exdeaux ou 6 097,96 € (3) [40 (exercices clos à compter du	Exercice  Exercice  Output  Exercice  I'm janvier 2002, les mo
nu de leurs droits, non seunt été portés en déduction  Il s'agit de la part revenar harges y afférents, tels qu'il  RELEVÉ DE C  Montant des :  Ce cadre concerne les exploitants exploitants autres qu'individue PORTANT : Les montants précivants devront être retenus : (1)	element sur le résultat re pour la détermination cut à chaque associé dans sont été déclarés au § deaux de toute nature, eur unitaire ne dépasse is de réception, y compritation et dont la charge ats individuels dont les frais le suilisent éventuellement ités s'appliquent pour les compresses de compresses de suilisent éventuellement et dont la charge et suilisent éventuellement et de s'appliquent pour les compresses de suilisent éventuellement et de s'appliquent pour les compresses de la compresse de s'appliquent pour les compresses de la compresse de la c	le ce résultat et réintégrés le montant des revenus de 2b du cadre C de la prése LIS GÉNÉRAUX  à l'exception des objets c pas 30,49 € (1) [200 F] pais les frais de restaurant et lui incombe normalement. excèdent, par exercice, 3 048, le relevé de frais généraux nexercices clos au plus tard au 200 €.	pour l'évaluation du bénéf de valeurs et capitaux mobi- inte déclaration.  3  onçus spécialement pour la r bénéficiaire (toutes taxes of de spectacle, qui se rattacher 98 € (2) [20 000 F] pour les cac ° 2067. 31 décembre 2001. Pour les e	publicité, et dont la comprises).  In à la gestion de l'exdeaux ou 6 097,96 € (3) [40 (exercices clos à compter du	Exercice  Exercice  Output  Exercice  I'm janvier 2002, les mo
nu de leurs droits, non seunt été portés en déduction  Il s'agit de la part revenar narges y afférents, tels qu'il  RELEVÉ DE C  Montant des :  Ce cadre concerne les exploitants exploitants autres qu'individue PORTANT: Les montants précivants devront être retenus : (1)	element sur le résultat re pour la détermination cut à chaque associé dans sont été déclarés au § deaux de toute nature, eur unitaire ne dépasse is de réception, y compritation et dont la charge ats individuels dont les frais le suilisent éventuellement ités s'appliquent pour les compresses de compresses de suilisent éventuellement et dont la charge et suilisent éventuellement et de s'appliquent pour les compresses de suilisent éventuellement et de s'appliquent pour les compresses de la compresse de s'appliquent pour les compresses de la compresse de la c	le ce résultat et réintégrés le montant des revenus de 2b du cadre C de la prése LIS GÉNÉRAUX  à l'exception des objets c pas 30,49 € (1) [200 F] pais les frais de restaurant et lui incombe normalement. excèdent, par exercice, 3 048, le relevé de frais généraux nexercices clos au plus tard au 200 €.	pour l'évaluation du bénéf de valeurs et capitaux mobi- inte déclaration.  3  onçus spécialement pour la r bénéficiaire (toutes taxes of de spectacle, qui se rattacher 98 € (2) [20 000 F] pour les cac ° 2067. 31 décembre 2001. Pour les e	publicité, et dont la comprises).  In à la gestion de l'exdeaux ou 6 097,96 € (3) [40 (exercices clos à compter du	Exercice  Exercice  Output  Exercice  I'm janvier 2002, les mo
nu de leurs droits, non seunt été portés en déduction  Il s'agit de la part revenar harges y afférents, tels qu'il  RELEVÉ DE C  Montant des :  Ce cadre concerne les exploitants exploitants autres qu'individue PORTANT: Les montants précivants devront être retenus : (1)  DIVERS  Il s'agit des sociétés et grounts de sociétés et grounts des sociétés et grounts des sociétés et grounts des sociétés et grounts de sociétés et grounts de sociétés et grounts de sociétés et grounts des sociétés et grounts de sociétés et gr	element sur le résultat re pour la détermination ce at à chaque associé dans sont été déclarés au \$ 100 € 1	le ce résultat et réintégrés le montant des revenus de la prése le montant des revenus de la prése le du cadre C de la prése le l'exception des objets ce pas 30,49 € (1) [200 F] pa is les frais de restaurant et lui incombe normalement. excèdent, par exercice, 3 048. le relevé de frais généraux nexercices clos au plus tard au 200 €.	pour l'évaluation du bénéf de valeurs et capitaux mobi- inte déclaration.  3  onçus spécialement pour la r bénéficiaire (toutes taxes of de spectacle, qui se rattacher 98 € (2) [20 000 F] pour les cac ° 2067. 31 décembre 2001. Pour les e	publicité, et dont la comprises).  It à la gestion de l'ex- leaux ou 6 097,96 € (3) [40 0]  Exercices clos à compter du comprises la dénomination, la compter la dénomination de la compter la compter la dénomination de la compter la c	Exercice  Exercice  Output  Exercice  Ter janvier 2002, les months forme et l'adresse :  en participation, sociétés

DÉCLARATION SPÉCIALE À FOURNIR PAR LES SOCIÉTÉS

totalité du revenu net professionnel déclaré par une personne physique dans une même catégorie de revenus. Pour 2001, cet abattement est de 20 % pour la fraction de revenu n'excédant pas 111 900 €. Il est réparti, le cas échéant, en proportion du bénéfice

et des plus-values professionnelles imposables à un taux proportionnel et des autres éléments bénéficiant d'un étalement de l'imposition.

Lorsqu'ils confient la tenue et la présentation de leurs documents comptables à un centre de gestion agréé, spécialement habilité à cet effet, les adhé-

rents font apposer le cachet du Centre sur la présente déclaration.
Si le Centre n'est pas habilité, la déclaration de résultats doit être visée par un membre de l'Ordre des experts comptables.
Lorsque le contribuable a opté pour la procédure TDFC (adhésion globale), la partie relative au visa de l'expert comptable devra comporter les informations suivantes:

- nom de l'expert comptable,
- nom du cabinet d'expertise comptable,
- N° SIRET du cabinet d'expertise comptable.

#### RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (Détails de la page 1)

1) A titre de règle pratique, cette quote-part peut être estimée à 10 % du montant net des revenus du portefeuille ou à 30 % du même montant en ce qui concerne les sociétés de personnes dont les investissements en titres, en participations ou en créances ont, à la clôture de l'exercice, une valeur supérieure à la moitié du capital social.

2 Le bénéfice ou le déficit, les revenus de capitaux mobiliers, les plus-values à long terme et le montant de l'impôt déjà versé au trésor (avoir fiscal ou crédit d'impôt) sont à reporter sur la déclaration d'ensemble des revenus n° 2042.

3 Le bénéfice imposable des exploitants soumis à un régime réel d'imposition établis entre le 1<sup>er</sup> janvier 1993 et le 31 décembre 2003, qui bénéficient des prêts à moyen terme spéciaux ou de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs ou, sous certaines conditions, qui ont souscrit un contrat territorial d'exploitation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, est déterminé, au titre des 60 premiers mois d'activité, à compter de la date d'octroi de la première aide, sous déduction d'un abattement de 50 %. Lorsque le point de départ ne coïncide pas avec le début de l'exercice de 12 mois, le bénéfice de l'exercice est réparti prorata temporis et seule la partie du bénéfice réalisée à compter de la date d'octroi de la première aide bénéficie de l'abattement de 50 %. Lorsque le terme de la période d'application de l'abattement ne coïncide pas avec la fin d'un exercice de 12 mois, le bénéfice est également réparti prorata temporis ; seule la part de bénéfice réalisée jusqu'au terme du 59° mois qui suit celui au cours duquel l'exploitant s'est installé bénéficie alors de l'abattement. Ce dispositif s'applique également rétroactivement, sur les bénéfices des exercices non prescrits clos avant l'attribution de ces aides.

Cette dernière demande, pour l'exercice en cours à la date d'octroi de la première aide ou pour l'exercice clos avant cette date mais dont la déclaration de résultat n'a pas été déposée, résulte, de manière implicite, de la rédaction même de la déclaration de résultat.

Pour les exercices dont les déclarations ont déjà été déposées à la date d'octroi de la première aide, l'application rétroactive de l'abattement est accordée sur réclamation contentieuse.

Ces dispositions s'appliquent aux exploitants installés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993.

La déduction de 50 % ne peut se cumuler avec l'abattement sur le bénéfice imposable selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu accordé aux adhérents des centres de gestion agréés.

Les jeunes agriculteurs qui désirent bénéficier de cette mesure, doivent joindre lors du dépôt de la première déclaration une copie de la décision d'octroi de la dotation d'installation qui leur a été notifiée par le Préfet.

**4** Les exploitants soumis à un régime de bénéfice réel peuvent pratiquer une déduction plafonnée, soit à  $2\,287\,$ € (1) [15 000 F], soit à  $35\,$ % du bénéfice dans la limite de  $8\,004\,$ € (2) [52 500 F] et une déduction complémentaire de  $10\,$ % de la fraction du bénéfice comprise entre  $22\,867\,$ € (3) [150 000 F] et  $76\,225\,$ € (4) [500 000 F]. Pour les exercices ouverts à compter du  $1^{\rm cr}$  janvier 1999, le taux de la déduction complémentaire est porté à  $20\,$ %. Ces déductions sont calculées après l'application éventuelle de l'abattement de  $50\,$ % visé au renvoi **3**.

Pour les GAEC et les EARL visées à l'article 5 de la loi nº 88-1202 du 30 décembre 1988, les limites ci-dessus sont multipliées par le nombre d'associés sans pouvoir excéder trois fois les limites prévues pour les exploitants individuels

Cette déduction doit être utilisée dans les cinq années qui suivent celle au cours de laquelle elle a été pratiquée soit pour l'acquisition ou la création d'immobilisations amortissables strictement nécessaires à l'activité (dont la base d'amortissement sera déduite à due concurrence) soit pour l'acquisition ou la production de stocks de produits ou animaux dont le cycle de rotation est supérieur à un an. Elle vaut renonciation définitive aux dispositions prévues à l'article 72 B du CGI pour les nouveaux stocks à rotation lente, soit enfin, sous certaines conditions, pour la souscription ou l'acquisition de parts sociales de sociétés coopératives agricoles.

Les exploitations doivent, à la clôture de chaque exercice compris de la période de cinq ans ou au terme de celle-ci, faire connaître selon les modalités suivantes le choix qu'ils ont opéré quant à l'affection de la déduction :

- la déduction a été affectée aux immobilisations ; les exploitants doivent joindre à la déclaration des résultats de l'année de l'investissement un état annexe au tableau des immobilisations et amortissements comportant la date d'acquisition ou de création, la nature de l'investissement, le prix de revient de l'immobilisation, le montant de la (ou des) déduction (s) affectée (s) à ce bien et l'année ou l'exercice de sa (ou ses) réalisation (s).
- Si la déduction n'est pas imputée en totalité, il sera précisé qu'il s'agit d'une fraction.
- · la déduction a été affectée aux stocks à rotation lentes. Dans ce cas, les exploitants peuvent décider de l'affecter à tout ou partie de la variation en valeur des stocks
- soit exercice par exercice ; une note annexée à la déclaration précisera le montant de la déduction ou des déductions pratiquée au titre de l'année ou des années précédentes qui sont affectées à une variation et le mode de calcul de la variation en valeur des stocks.
  Soit au terme des cinq exercices ; un état joint à la déclaration de résultat mentionnera chaque année, et pour la première fois à compter de l'année qui suit
- celle de la première déduction, les déductions pratiquées les cinq années précédentes et les variations de stocks des cinq années correspondantes et de l'année.

   la déduction a été affectée à la souscription ou l'acquisition de parts sociales de sociétés coopératives agricoles : vous devez joindre à la déclaration
  - de résultats de l'année de l'investissement une note qui précise le montant de la déduction affectée à la souscription ou l'acquisition de parts sociales de sociétés coopératives agricoles.

Ce choix doit être porté à la connaissance de l'Administration chaque année.

La déduction de 50 % en faveur des jeunes agriculteurs (article 73B du CGI) n'est pas cumulable avec l'abattement CGA. Porter ligne h le bénéfice ou la part de bénéfice sur lequel a été pratiqué uniquement l'abattement de 50 %. Ce montant doit être reporté sur la déclaration n° 2042 C, lignes HI, II ou JI.

#### Ligne g

Cette ligne doit être servie en cas de déficit.

Dans cette ligne est porté le résultat (ligne 4 col. 1 - ligne 4 col. 2 - ligne h). Ce montant est reporté sur la déclaration n° 2042 C, lignes HI, II ou JI, HC, IC ou JC selon que l'abattement CGA est applicable ou nom.

- **6** Les plus-values à long terme provenant de la cession de terrains à bâtir ou biens assimilés sont imposables au taux de 16 %. Le total indiqué dans ces cases correspond en principe au montant de la ligne WT de l'imprimé n° 2151. Toutefois, en cas de décalage entre l'exercice de réalisation des plus-values et l'exercice au titre duquel elles doivent être imposées (plus-values réalisées à la suite de la perception d'indemnités d'assurance ou de l'expropriation d'immeubles), les plus-values ne sont indiquées que sur la déclaration afférente à ce dernier exercice.
- 🕖 Montant de l'impôt déjà versé au trésor (avoir fiscal ou crédit d'impôt) afférent aux revenus de capitaux mobiliers indiqués cadre C2 ligne e.
- 8 Déterminé sur l'imprimé n° 2068, à reporter case TD de la déclaration n° 2042 C.
- 9 Déterminé sur l'imprimé n° 2069-A, à reporter case TC de la déclaration n° 2042 C.
- 🕦 Les bénéficiaires de l'article 44 decies du CGI (BOI 4 A-10-97) doivent porter la part de leurs résultats exonérée dans cette zone. Sur la déclaration de revenus 2042 C, ces sommes doivent figurer au cadre 5A, lignes HB,IB ou JB.
- 🕦 Il s'agit du crédit d'impôts au titre des investissements réalisés en Corse dont peuvent bénéficier les petites et moyennes entreprises relevant d'un régime réel d'imposition (projet de loi relatif à la Corse).
- La présente déclaration, établie en un seul exemplaire, est à adresser au service des impôts du lieu de l'exploitation ou, en cas de pluralité d'exploitations, du lieu de la direction commune ou, à défaut, du lieu de la principale exploitation.
  - Elle doit être souscrite avant le 30 avril 2002 pour les agriculteurs qui arrêtent leur exercice comptable le 31 décembre 2001 et les exercices clos au cours de l'année 2001.
- La déclaration est à souscrire par la femme mariée, lorsqu'elle exerce personnellement l'activité agricole.
- Les contribuables qui réalisent, à titre personnel et à raison de leurs droits dans des sociétés ou groupements placés sous le régime du forfait collectif, une recette moyenne, calculée sur les deux années précédentes, supérieure à 274 408,23 € (5) [1 800 000 F] doivent souscrire deux déclarations n° 2143, la première, à l'adresse du lieu de l'exploitation en indiquant uniquement les renseignements relatifs aux exploitations gérées à titre individuel ; la seconde, à l'adresse du lieu du siège de la direction de la société ou du groupement, en mentionnant tous les éléments comptables de nature à faire apparaître leur part dans les résultats réels de la société ou du groupement.
- La production de la présente déclaration ne vous dispense pas de fournir la déclaration d'ensemble de vos revenus, laquelle est à adresser au service des impôts du lieu de votre domicile.
- Si vous envoyez votre déclaration par la poste, n'oubliez pas d'affranchir suffisamment le pli qui, à défaut, risquerait de ne pas être remis à son destinatai-
- Le cachet de la poste fait foi de la date d'expédition.

IMPORTANT : Les montants précités s'appliquent pour les exercices clos au plus tard au 31 décembre 2001. Pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2002, les montants suivants devront être retenus

 $(1)\ 2\ 300\ \textbf{\in},\ (2)\ 8\ 000\ \textbf{\in},\ (3)\ 23\ 000\ \textbf{\in},\ (4)\ 76\ 300\ \textbf{\in},\ (5)\ 274\ 400\ \textbf{\in}.$ 

Nature de l'activité: Indiquer la mention de l'activité spécialisée ou des activités associées. A cet égard, une activité est considérée comme spécialisée lorsque le chiffre d'affaires habituellement réalisé dans la spécialisation en cause est égal ou supérieur aux 2/3 du chiffre d'affaires total. Dans le cas contraire, on se trouve en présence d'activités associées. Dans certains cas, dits d'activités mixtes, les 2 activités représentent ensemble plus des 2/3 du chiffre d'affaires total. Les associations plus complexes relèvent de la polyculture, du polyélevage, ou de l'association culture élevage. Pour ces cas, la production dominante est celle qui représente plus d'1/3 du chiffre d'affaires total. Les 4 premières positions du cadre correspondent à votre activité selon la codification INSEE (nomenclature NAF).

Liste des activités exercées	Libellé et Code à reporter en pag		Liste des activités exercées	Libellé et Code à reporter en page 1			
I. ACTIVITÉS AGRICOL	ES SPÉCIALISÉES		Polyculture :				
A. Spécialisation dans le	e domaine végétal		Polyculture à dominante « grandes culture		011AO		
			Polyculture à dominante « maraîchage » Polyculture à dominante « horticulture »		011CO 011DO		
Céréales, plantes sarclées, légumes secs,	Spécialisé « grandes cultures »	011AA	Polyculture à dominante « froitculture »  Polyculture à dominante « fruits »	011DO 011FO			
plantes industrielles	Spécialisé « culture de	011CB	Polyculture à dominante « viticulture »	011GO			
Culture de legumes, maraichage	légumes et maraîchage »	UTICB	,	'			
	Spécialisé		B. Association à don	ninante animale			
Champignons	« champignons »	011CX	Activités mixtes :	Doving mirrtes	012AH		
Fleurs de plein air, sous serres (ainsi que			Vaches laitières et bovins pour élevage ou viande (lait > 1/10)	Bovins mixtes	012AH		
les associations fleurs-légumes			Activité « bovins » dominante	Bovins et autres herbivores	012AK		
[>2/3] à dominante fleur)	Spécialisé « fleurs »	011DC	Activité « ovins » dominante	Ovins et autres herbivores	012CK		
Pépinières fruitières, viticoles	0 4 1 1 4 4 1 1 1	011DF	Activité « porcins » dominante	Porcins et volailles	012EN		
ou ornementales	Spécialisé « pépinières »	011DE	Activité « volailles » dominante	Volailles et porcins	012GN		
Fruits (ainsi que les associations cultures fruitières-vignes [>2/3] à dominante	Spécialisé « cultures	011FE		,			
cultures fruitières)	fruitières »	Ulife	Polyélevage :				
Vignes à VQPRD, vignes à vin de table,	iruitieres "		Polyélevage à dominante « bovins »		012AP		
vignes à raisin de table	Spécialisé « viticulture »	011GD	Polyélevage à dominante « ovins »		012CP		
,	-		Polyélevage à dominante « porcins »		012EP		
B. Spécialisation dans le domaine animal			Polyélevage à dominante « volailles »		012GP		
Vaches laitières et bovins avec activité			C.Association combinar	it culture et élevage			
laitière dominante	Spécialisé « bovins lait »	012AF		1	1		
Viande de bovins	Spécialisé « bovins	012AG	Production végétale > 1/3	Association culture élevage	013ZO		
×1 1, ,	élevage et viande »	04001	pas de production animale > 1/3 Production animale > 1/3	à dominante culture Association culture élevage	013ZP		
Élevage d'ovins	Spécialisé « ovins »	012CI	pas de production végétale > 1/3	à dominante élevage	UIJZF		
Élevage de caprins	Spécialisé « caprins »	012CJ	Exploitation ne relevant pas des cas	Autres associations	013ZQ		
Élevage d'équins	Spécialisé « équins »	012CX	précédents				
Élevage de porcs (naisseurs, engraisseurs, naisseurs-engraisseurs)	Spécialisé « porcins »	012EL		'			
Production d'œufs, de poussins d'un	Spécialisé « volailles »	012GM	III. ACTIVITÉS FORESTIÈRES				
jour, de volailles démarrées, de volailles			Sylviculture (y compris récolte de gemme	) [	020AU		
de chair	Connection lamine 012INI		Exploitation forestière				
Élevage de lapins, pigeons, cailles	Spécialisé « lapins, pigeons, cailles »	012JN		'			
Miel	Spécialisé « apiculture » 012JQ		IV. ACTIVITÉS	DE PÊCHE			
Gibiers, animaux à fourrure, vers à soie.	Spécialisé « gibiers et	012JX		05000			
,	animaux à fourrure »	Jan	Conchyliculture (huîtres, moules)		050CV 050CW		
			risciculture (cir ctarig ou bassiii)		0 0 0 C W		
Élevage « autres animaux » (escargots,	Spécialisé « autres	012JS	Le code correspondant à l'activité exercé	e doit également être repo	orté sur le		
animaux de laboratoire, animaux	animaux »		tableau n° 2144.				
domestiques)							
II. ACTIVITÉS AGRICO			COMPTES BANCAIRES A L'ÉTRAN	<u>GER</u>			
A. Association à dom	inante végétale		— PARTICULIERS : depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 199	00, les particuliers doivent de	éclarer les		
Activités mixtes :	Association à dominante	011CC	comptes bancaires ouverts, utilisés ou clos				
Maraîchage et fleurs	maraîchage		caractère privé ou professionnel. Cette déc	claration, datée et signée, à c	établir sur		
	- C						
Viticulture et fruits	Association à dominante	011GE	un imprimé spécifique n° 3916 à votre disp sur papier libre reprenant les mentions fig				

— SOCIÉTÉS A FORME NON COMMERCIALE: depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990, les sociétés à forme non commerciale doivent déclarer les comptes bancaires ouverts, utilisés ou clos à l'étranger retraçant des opérations à caractère privé ou professionnel. Cette déclaration, datée et signée, à établir sur un imprimé spécifique n° 3916 à votre disposition dans les centres des impôts ou sur papier libre reprenant les mentions figurant sur cet imprimé, doit être jointe à votre déclaration de résultats.

#### Cette déclaration est obligatoirement établie en euros.

**Déclaration rectificative :** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 si, le cas échéant, vous utilisez cet imprimé pour souscrire une déclaration annuelle rectificative, vous devez la libeller dans la monnaie utilisée pour souscrire la déclaration initiale. Toutefois, une déclaration qui aurait été initialement déposée en francs avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 peut être déposée en euros pour la même période.

**Déclaration tardive :** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, si vous utilisez ce formulaire pour effectuer une déclaration annuelle tardive (exemple : déclaration de résultats 2000 à déposer en 2001), il convient d'utiliser la monnaie dans laquelle cette déclaration aurait dû être souscrite à sa date légale de dépôt. Toutefois, si cette déclaration porte sur un exercice clos au 31 décembre, et si votre comptabilité est en francs pendant la période transitoire, vous pourrez souscrire en euros la déclaration de résultats afférente à l'année 2000, déposée tardivement en 2002.

**Les arrondis fiscaux :** quelle que soit l'unité monétaire dans laquelle est souscrite la déclaration, la base imposable et le montant de l'impôt sont arrondis à l'euro ou au franc le plus proche. Les bases et cotisations inférieures à 0,50 euro ou franc sont négligées et celles supérieures ou égales à 0,50 euro ou franc sont comptées pour 1.

<b>cerfa</b> N° 11149 * 04	Formulaire obligatoire (artic sexdecies Q de l'annexe II Code général des impôt
N° 11149 ★ 04	
Décignation du	dáclarant i

(I) DILAN - ACTIL
-------------------

D.G.I.	$N^{\circ}$	2144	2

\_ Durée de l'exercice en nombre de mois\*

Si	Siège de l'exploitation : Durée de l'exercice précédent*											
N	Numéro SIRET*    Numéro de CGA         Code Activité             (cf. cadre G, p. 2 de la déclaration n° 2143) (voir page 4 de la déclaration n° 2143)											
Г		Déclaration souscrite en	Т		F	Exercice N, clos le : Exercice N - 1,						
		F				cice I			<u> </u>			
		cocher obligatoirement une case			rut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
	Capi	ital souscrit non appelé*	AA									
	səllər	Frais d'établissement*	AB			AC						
	. incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	AD			AE						
	Immob.	Avances et acomptes	AF			AG						
		Terrains*	AH			AI						
$ \tilde{S} $		Aménagements fonciers*	AJ			AK						
772	s	Améliorations du fonds*	AL			AM						
A D IM IIV IS I KA I I O IV CTIF IMMOBILISÉ *	orelle	Constructions*	AN			AO						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage*	AP			AQ						
IMMC	tions	Autres immobilisations corporelles	AR			AS						
	silis	Animaux reproducteurs*	AT			AU						
7   7	Imm	Animaux de service*  Plantations pérennes et autres	AV			AW						
		végétaux immobilisés*	AX			AY						
IINE		Immobilisations corporelles en cours	AZ			BA						
DES		Avances et acomptes  Participations et créances	BB			ВС						
	financières (1)	rattachées*	BD			BE						
AIRE	ob. finan	Prêts	BF			BG						
4	Immob.		BH			BI						
	_	Total (I)	BJ			BK						
CA		Approvisionnements et marchandises*  Animaux et végétaux en terre	BL			BM						
7		(cycle long)* En-cours de production de biens et	BN BP			BO						
	stocks	services (cycle long)*  Animaux et végétaux en terre	BR			BQ BS						
Į.		(cycle court)** En-cours de production de biens	BT			BU						
HAN		et services (cycle court)*  Produits intermédiaires et finis*	BV			BW						
	$\vdash$	Avances et acomptes versés	$ \begin{vmatrix} BX \end{vmatrix}$			BY						
Janvier 2002 - 10252221 ACTIF CIRCULANT	$\vdash$	sur commande  Clients et comptes rattachés (2)*	BZ			CA						
2002 - 1	créances	Autres clients et comptes rattachés	CB			СС						
anvier	cré	(conventions de compte courant) (2)*  Autres créances (2)	CD			CE						
	S	Valeurs mobilières de placement	CF			CG						
ALE	divers	Disponibilités	СН			CI						
TION		Charges constatées d'avance (2)*	CJ			CK						
COMPTES DE	RÉGULARISATION	Total (II)	CL			СМ						
PTES	ARISA	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III)	CN									
COM	EGUL	Ecarts de conversion Actif* (IV)	СО									
-	R	Total Général (V)	СР			1A						
		Renvois :		(1) part à moins lisations financi	s d'un an des immobi- ères nettes :	CQ		(2) Part à plus d'un an : CR				
		se de réserve ropriété :* Immobilisations :			Stock	ks:		Créances :				
_	_					_						

cerfa	Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts)
N° 11149 <b>★</b> 0	4

<b>(1)</b>	BILAN -	<b>ACTIF</b>
ヘーノ	DILLIII -	110111

DOIL	TO 0	1//	_
D.G.I. I	N° 2.	144	2

5			nation du déclarant :								mbre de mois*	
) ()	ıeg	ge (	de l'exploitation :						Dur	ee de l'exerc	cice précédent*	
N	Jur	né:	ro SIRET*					Numéro de CGA (cf. cadre G, p. 2 de la déc	claration n° 2143)	Code Activoir page	tivité e 4 de la déclaration .	n° 2143)
Γ			Déclaration souscrite en		Exercice N, clos le :						Exercice N - 1, o	
			F A2 € A3  cocher obligatoirement une case			Srut		Amortissements, provisions	Ne		Net	
ł	Ca	api	ital souscrit non appelé*	AA		1			3		4	
+			Frais d'établissement*	AB			AC					
		incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	AD			AE					
		Immob. ir	Avances et acomptes	AF			AG					
2	ŀ		Terrains*	AH			AI					
710			Aménagements fonciers*	AJ			AK					
DMINISTRATION			Améliorations du fonds*	AL			AM					
ST		lles	Constructions*	AN			AO					
IN	LISE	corpore	Installations techniques, matériel	AP			AQ					
M	MMOBIL	ns co	et outillage*  Autres immobilisations corporelles	AR			AS					
'AD	되	isatio	Animaux reproducteurs*	AT			AU					
AL	ACII	mobil	Animaux de service*	AV			AW					
H		Ī	Plantations pérennes et autres	AX			AY					
ESTIN			végétaux immobilisés*  Immobilisations corporelles en cours	AZ			BA					
ES1			Avances et acomptes	BB			BC					
P	ł	≘	Participations et créances	BD			BE					
IRE		ancières	rattachées*  Prêts	BF			BG					
		ımob. fin	Autres immobilisations financières	ВН			BI					
MPLA		耳	Total (1				BK					
KEN			Approvisionnements et marchandises*	BL			ВМ					
E			Animaux et végétaux en terre	BN			ВО					
2		S	(cycle long)*  En-cours de production de biens et	BP			BQ					
		stocks	services (cycle long)*  Animaux et végétaux en terre	BR			BS					
ļ	إ		(cycle court)*  En-cours de production de biens	BT			BU					
3	ACTIF CIRCULAIN		et services (cycle court)*  Produits intermédiaires et finis*	BV			BW					
21			Avances et acomptes versés	BX			BY					
102522			sur commande  Clients et comptes rattachés (2)*	BZ			CA					
Janvier 2002 - 10252221	F	ances	Autres clients et comptes rattachés	СВ			CC					
lanvier		cré	(conventions de compte courant) (2)* Autres créances (2)	CD			CE					
	ł	s	Valeurs mobilières de placement	CF			CG					
ALE		divers	Disponibilités	СН			CI					
NATIONALE			Charges constatées d'avance (2)*	CJ			СК					
N K	DE	MOLL	Total (II				СМ					
MERIE	COMPLES DE	REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III	CN								
PRIM	COM	GULA	Ecarts de conversion Actif* (IV									
I M	Y	RE	Total Général (V	) CP			1A					
			Renvois:			ins d'un an des immobi- ncières nettes :	CQ		(2) Part à plus d	'un an : CR		
N° 2144			e de réserve opriété :* Immobilisations :		noauono milai	Stock	ζS :		Créan	ces :		
Z	- CC	P1	-F									

1" EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Janvier 2002 - 10256851

IMPRIMERIE NATIONALE

## BILAN - PASSIF

			Désignation du déclarant :			
					Exercice N	Exercice N – 1
		Capital so	cial (dont versé) ou individuel *	DA	1	2
	ŀ	Primes d'é	mission, de fusion, d'apport	DB		
	ŀ	Ecarts de r	éévaluation (1) *	DC		
		Réserves st	ratutaires ou contractuelles	DE		
RES	ŀ	Réserves re	églementées	DF		
PROF	Ì	Autres rése	erves	DG		
CAPITAUX PROPRES	Ì	Report à n	ouveau *	DH		
CAPIT	Ì	RÉSULTA	T DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) *	DI		
	Ì	Subvention	ns d'investissement	DJ		
	Ì	Provisions	réglementées *	DK		
	ľ			11		
			Total (I)	DL		
ont	*		pour risques	DM		
d suc	arges	Provisions	pour charges	DN		
Provisions pour risques	et ch		Total (II)	DO		
		Emprunts	et dettes auprès des établissements de crédit	DP		
Dettes financières *	-	Emprunts		EE		
Dette anciè	(5)		bancaires courants et découverts bancaires	DQ		
fin	-		tes financières	DR		
			acomptes reçus sur commandes en cours	DS		
			rnisseurs et comptes rattachés	DT		
*	-		res fournisseurs et comptes rattachés (conventions de compte-courant)	DU		
s dette	ì		ales et sociales	DV		
Autres dettes *			immobilisations et comptes rattachés	DW		
V	ŀ	Autres det		DX		
Compte régul. (2	:		onstatés d'avance *	DY		
regul. (2	2)			11		
			Total (III)	DZ		
		Ecarts de c	conversion Passif * (IV)	EA		
	Ì			11		
			TOTAL GÉNÉRAL (I à IV )	EB		
		(	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1B		
<u>s</u> (	(1)	Dont	Ecart de réévaluation libre	1C		
RENVOIS			Réserve de réévaluation (1976)	1D		
	2)	D	dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EC		
(	(2)	Dont {	dettes et produits constatés d'avance à plus d'un an	ED		

## BILAN - PASSIF

					Exercice N	Exercice N – 1
_		Capital so	ocial (dont versé) ou individuel *	DA		2
		Primes d'	émission, de fusion, d'apport	DB		
			réévaluation (1) *	DC		
		Réserves	statutaires ou contractuelles	DE		
	RES	Réserves	réglementées	DF		
>	CAPITAUX PROPRES	Autres rés		DG		
	NUX F	Report à	nouveau *	DH		
11	APITL/		AT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) *	DI		
W 7 (	Ċ		ons d'investissement	DJ		
7 1			s réglementées *	DK		
IMI						
EALMITERINE DESTINE A L'ADMINISTRATION			Total (I)	DL		
7 <b>–</b>	<b>5</b>	Provision	s pour risques	DM		
, ,	Provisions pour risques et charges *		s pour charges	DN		
777	ovisions por risques et charges		<u> </u>			
C 7	Prov		Total (II)	DO		
٦ -		Emprunt	s et dettes auprès des établissements de crédit	DP		
Y T T	es res *	Emprunt		EE		
	Dettes financières *	Concours	s bancaires courants et découverts bancaires	DQ		
C IVI	fju	Autres de	ttes financières	DR		
- A		Avances e	et acomptes reçus sur commandes en cours	DS		
, –		Dettes for	urnisseurs et comptes rattachés	DT		
	ttes *	Dettes au	tres fournisseurs et comptes rattachés (conventions de compte-courant)	DU		
	s dett (2)	Dettes fis	cales et sociales	DV		
	Autres de (2)	Dettes su	r immobilisations et comptes rattachés	DW		
851	·	Autres de	ttes	DΧ		
- 1025685	Compte régul. (2)	Produits	constatés d'avance *	DY		
ier 2002						
Janvi			Total (III)	DΖ		
_		Ecarts de	conversion Passif * (IV)	EA		
ALE						
10 N			TOTAL GÉNÉRAL (I à IV)	EB		
S. A.						
IMPRIMERIE NATIONALE			Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1B		
PRIM	(1)	Dont	Ecart de réévaluation libre	1C		
l M	RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	1D		
	RE RE		dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EC		
N° 2145	(2)	Dont	dettes et produits constatés d'avance à plus d'un an	ED		
ž			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la not	ш		

A L'ADMINISTRATION

EXEMPLAIRE DESTINÉ

ormulaire obligatoire (article sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts)

#### COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation du déclarant : Exercice N Exportation France Total Exercice précédent N - 1 FA FC FB Ventes d'origine végétale FF Ventes d'origine animale FD FE Ventes de produits transformés FG FΗ FΙ FJ FI Ventes d'animaux \* (1) PRODUITS D'EXPLOITATION Autre production vendue \* (2) FM FΟ Montant net du chiffre d'affaires FR Variation d'inventaire : animaux reproducteurs immobilisés\* FS Variation d'inventaire de la production stockée\* FΤ Production immobilisée\* FU Production autoconsommée' FW Indemnités et subventions d'exploitation (3)\* FX Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges\* Autres produits (4) G7Total des produits d'exploitation (5) FY Achats de marchandises et d'approvisionnements (y compris droits de douane)\* FΖ GA Variation de stock (marchandises et approvisionnements)\* GB Achats d'animaux (y compris droits de douane)\* Autres achats et charges externes (6)\* GCCHARGES D'EXPLOITATION Impôts, taxes et versements assimilés\* Rémunérations (7)\* GE GF Cotisations sociales personnelles de l'exploitant\* Autres charges sociales DOTATIONS EXPLOITATION dotations aux amortissements' GH Sur immobilisations GI dotations aux provisions GJ Sur actif circulant: dotations aux provisions\* Pour risques et charges : dotations aux provisions GK Autres charges (8) GI Total des charges d'exploitation (9) (II)- 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II) (III) Produits financiers de participations GCPRODUITS FINANCIERS GP Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts, produits assimilés et différences positives de change (10) Reprises sur provisions et transferts de charges\* GR GS Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement Total des produits financiers (IV) G1 Dotations financières aux amortissements et provisions\* G١ Intérêts, charges assimilées et différences négatives de change (11) Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement Total des charges financières (V) GX 2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV-V) (VI)

## 3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Code g	général des impé	Désignation du d	éclar	ant :					
				France		Exercice N. Exportation 2		Total 3	Exercice précédent N - 1
	Ventes d	origine végétale	FA		FB		FC		
	Ventes d	origine animale	FD		FE		FF		
	Ventes d	e produits transformés	FG		FΗ		FI		
	Ventes d	animaux * (1)	FJ		FK		FL		
ION	Autre pr	oduction vendue * (2)	FM	[	FN		FO		
OITATI	Montant	net du chiffre d'affaires *	FP		FQ		FR		
XPLC	Variation	d'inventaire : animaux repr	odu	FS					
D'E	Variation	d'inventaire de la production	n st	FT					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Producti	on immobilisée*		FU					
ROD	Producti	on autoconsommée*					FV		
	Indemni	tés et subventions d'exploita	tion		FW				
	Reprises	sur provisions et amortissem	ents	, transfert de charges*			FX		
	Autres p	oduits (4)					GΖ		
TES D'EXPLOITATION PRODUITS D'EX		Tota	ıl de	es produits d'exploitation (	5)	(I)	FY		
1	Achats d	e marchandises et d'approvis	ionr	nements (y compris droits de d	ouan	e)*	FΖ		
	Variation	de stock (marchandises et a	ppro	ovisionnements)*			GA		
	Achats d	animaux (y compris droits o	le do	GB					
1	Autres a	hats et charges externes (6)*					GC		
ION	Impôts,	axes et versements assimilés	k				GD		
ITAT	Rémuné	rations (7)*			GE				
GES D'EXPLOITATION	Cotisatio	ns sociales personnelles de l'	expl		GF				
D'E	Autres c	narges sociales					GG		
1 9	S	6 . 131	dot	tations aux amortissements*			GH		
CHAR	DOTATIONS	Sur immobilisations {	dot	tations aux provisions			GI		
	OTAT PLO	Sur actif circulant : dota	tion	s aux provisions*			GJ		
	D'EX	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GK		
	Autres c	narges (8)					GL		
		Tota	ıl de	es charges d'exploitation (9	)	(II)	GМ		
- 1 - R	ÉSULTAT	O'EXPLOITATION (I-II)				(III)	GN		
RS	Produits	financiers de participations					GO		
PRODUITS FINANCIERS	Produits	d'autres valeurs mobilières e	t cré	ances de l'actif immobilisé			GP		
INA	Autres in	Autres intérêts, produits assimilés et différences positives de change (10)							
ITS F	Reprises sur provisions et transferts de charges*								
ODU	Produits	nets sur cessions de valeurs	nob		GS				
PRODI		Tota	ıl de	es produits financiers		(IV)	GΤ		
7	Dotation	s financières aux amortissen	ents	et provisions*			GU		
CHARGES	Intérêts,	charges assimilées et différer	ices	négatives de change (11)			GV		
CHARGES	Charges	nettes sur cessions de valeurs	mo	bilières de placement			GW		
HI		Tota	ıl de	es charges financières		(V)	GΧ		
- 2 - R	ÉSULTAT	FINANCIER (IV-V)				(VI)	GY		

L'ADMINIS TRATION

V

EXEMPLAIRE DESTINÉ

Janvier 2002 - 00265811

NATIONALE

#### COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation du déclarant : Exercice N. Exercice N - 1 Produits exceptionnels sur opérations de gestion \* HA Produits des cessions d'éléments d'actif HB Autres produits exceptionnels sur opérations en capital \* НС Reprises sur provisions et transferts de charges HD Total des produits exceptionnels (12) (VII) HE Charges exceptionnelles sur opérations de gestion HF EXCEPTIONNELLES Valeurs comptables des éléments d'actif cédés ΗН Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux provisions HI Total des charges exceptionnelles (12) (VIII) HJ - 3 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) HK (IX) HL Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (X) НМ TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VII) TOTAL DES CHARGES (II + V + VIII + X) HN - 4 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges) НО (1)Dont produit de cessions d'animaux reproducteurs \* HP (2)Dont opérations de nature commerciale ou non commerciale (3) Dont remboursement forfaitaire TVA HR Dont quotes-parts de bénéfice sur opérations faites en commun \* HS Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci-dessous) HU (5) Dont valeur comptable des animaux reproducteurs cédés \* HQ (7)Dont rémunération du travail de (ou des) l'exploitant(s) (8) Dont quotes-parts de perte sur opérations faites en commun \* нw Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci-dessous) HX HY (10)Dont différences positives de change (11) Dont différences négatives de change ΗZ (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) RENVOIS Détail des produits et charges exceptionnels Produits exceptionnels Charges exceptionnelles (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) Exercice N Détail des produits et charges sur exercices antérieurs Charges antérieures Produits antérieurs

4

### COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Products exceptioneds aur opérations de gestion   16   16   17   18   18   18   18   18   18   18					Exercice N.	Exercice N - 1
Produits des cessions d'éléments d'acref   Auris produits exceptionnels sur opérations en capital *   10					1	2
Charges exceptionnelles aur opérations de geation   10   10   10   10   10   10   10   1		χ	Produits exceptionnels sur opérations de gestion *	HA		
March   Contact   Contac	ITS		Produits des cessions d'éléments d'actif	НВ		
March   Contact   Contac	ODO		Autres produits exceptionnels sur opérations en capital *	НС		
March   Contact   Contac	PR	XCE	Reprises sur provisions et transferts de charges	HD		
Valeurs comprables des déments d'actif écédés   His   Control			Total des produits exceptionnels (12) (VII)	HE		
Total des charges exceptionnelles (12) (VIII)  Participation des salariés aux résultats de l'entreprise  **TOTAL DES PRODUITS (1 + IV + VIII)**  **TOTAL DES CHARGES (II + V + VIII + X)*  **TOTAL DES	i	E E	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HF		
Total des charges exceptionnelles (12) (VIII)  Participation des salariés aux résultats de l'entreprise  **TOTAL DES PRODUITS (1 + IV + VIII)**  **TOTAL DES CHARGES (II + V + VIII + X)*  **TOTAL DES	ES		Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	HG		
Total des charges exceptionnelles (12) (VIII)   19	HARG		Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	нн		
Total des charges exceptionnelles (12) (VIII)   19	Ö	XCEP	Dotations aux amortissements et aux provisions	Ш		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (XX)  TOTAL DES PRODUTS (1+ IV + VIII) + MM  TOTAL DES CHARGES (II + V + VIII + XX)  10 Dont produit de cessions d'animaux reproducteurs * MP  (2) Dont opérations de nature commerciale un non commerciale HT  (3) Dont remboursement forfaitaire TVA HR  (4) Dont quotes-parts de bénéfice sur opérations faites en commun * HS  (5) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci-dessous) HI  (6) Dont valeur comptable des animaux reproducteurs cédés * MQ  (7) Dont rémunération du travail de (ou des) l'exploitant(s) HV  (8) Dont quotes-parts de perte sur opérations faites en commun * HX  (9) Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci-dessous) HX  (10) Dont différences positives de change HY  (11) Dont différences négatives de change HY  (12) Détail des produits er charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffigant, joindre W Charges exceptionnelles Produits exceptionnels  (Si ce cadre est insuffigant, joindre W Charges exceptionnelles Exercice N		요	Total des charges exceptionnelles (12) (VIII)	НЈ		
TOTAL DES PRODUITS (1 + IV + VII) 1810  1-4 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges) 1910  1-4 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges) 1910  1-4 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges) 1910  1-4 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges) 1910  1-4 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges) 1910  1-4 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges) 1910  1-4 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges) 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges) 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges) 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits exceptionnels 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits exceptionnels 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits exceptionnels 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits exceptionnels 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits exceptionnels 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits exceptionnels 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits exceptionnels 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits exceptionnels 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits exceptionnels 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits exceptionnels 1910  1-5 - BÉNÉTICE OU PERTE (Total des produits exceptionnels 1910  1-5 - BÉNÉTIC E OU PERTE (Total des produits exceptionnels 1910  1-5 - BÉNÉTIC E OU PERTE (Total des produits exceptionnels 1910  1-5 - BÉNÉTIC E OU PERTE (Total des produits exceptionnels 1910  1-5 - BÉNÉTIC E OU PERTE (Total des produits de	- 3 -	RÉSU	JLTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) (IX)	HK		
TOTAL DES CHARGES (II + V + VIII + X)  110  -4 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)  110  -4 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)  111  112  113  114  115  116  117  117  118  119  119  110  111  111  111  111	Part	icipat	ion des salariés aux résultats de l'entreprise (X)	HL		
Ho   Don't produit de cessions d'animaux reproducteurs *   HP			TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VII)	НМ		
10   Dont produit de cessions d'animaux reproducteurs *   HP			TOTAL DES CHARGES (II + V + VIII + X)	HN		
20   Dont opérations de nature commerciale ou non commerciale   HT	- 4 -	BÉN	ÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	НО		
3   Dont remboursement forfaitaire TVA		(1)	Dont produit de cessions d'animaux reproducteurs *	HP		
4  Dont quotes-parts de bénéfice sur opérations faites en commun *   HS		(2)	Dont opérations de nature commerciale ou non commerciale	НТ		
Solution		(3)	Dont remboursement forfaitaire TVA	HR		
(6) Dont valeur comptable des animaux reproducteurs cédés *  (7) Dont rémunération du travail de (ou des) l'exploitant(s)  (8) Dont quotes-parts de perte sur opérations faites en commun *  (9) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci- dessous)  (10) Dont différences positives de change  (11) Dont différences négatives de change  (12) Détail des produits et charges exceptionnels  (Si ce cadre est insuffisant, joindre un érat du même modèle)  (Charges exceptionnelles Produits exceptionnels  (Si ce cadre est insuffisant, joindre un érat du même modèle)		(4)	Dont quotes-parts de bénéfice sur opérations faites en commun *	HS		
(7) Dont rémunération du travail de (ou des) l'exploitant(s)  (8) Dont quotes-parts de perte sur opérations faites en commun *  (9) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci- dessous)  (10) Dont différences positives de change  (11) Dont différences négatives de change  (12) Détail des produits et charges exceptionnels  (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)  (Charges exceptionnelles Produits exceptionnels  (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)  (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		(5)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci-dessous)	HU		
(8) Dont quotes-parts de perte sur opérations faites en commun *  (9) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci- dessous)  (10) Dont différences positives de change  (11) Dont différences négatives de change  (12) Détail des produits et charges exceptionnels  (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)  (Charges exceptionnelles Produits exceptionnels  (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)  (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)  (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		(6)	Dont valeur comptable des animaux reproducteurs cédés *	HQ		
(9) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci- dessous)  (10) Dont différences positives de change  (11) Dont différences négatives de change  (12) Détail des produits et charges exceptionnels  (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)  (Charges exceptionnelles Produits exceptionnels  (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)  (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)  (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		(7)	Dont rémunération du travail de (ou des) l'exploitant(s)	HV		
(10) Dont différences positives de change (11) Dont différences négatives de change (12) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)  (Charges exceptionnelles Produits exceptionnels  (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)  (Si ce cadre est insuffisant, joindre Exercice N  (Si ce cadre est insuffisant, joindre Exercice N		(8)	Dont quotes-parts de perte sur opérations faites en commun *	HW		
(11) Dont différences négatives de change (12) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) (Si ce cadre est insuffisant, joindre Exercice N		(9)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci- dessous)	НХ		
Détail des produits et charges exceptionnels   Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle   Charges exceptionnelles   Produits exceptionnels		(10)	Dont différences positives de change	HY		
(12) Détail des produits et charges exceptionnels un état du même modèle)  Charges exceptionnelles Produits exceptionnels  Charges exceptionnelles Produits exceptionnels  (Si ce cadre est insuffisant, joindre Exercice N		(11)	Dont différences négatives de change	HZ		
(Si ce cadre est insuffisant, joindre Exercice N	VOIS	(12)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	REN					
		(13)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			

N° 11153 **★** 04

sexdecies O de l'annexe III au

Code général des impôts)

Désignation du déclarant :

Augmentations Valeur brute des immobilisations au **CADRE A IMMOBILISATIONS** Consécutives à une réévaluation Acquisitions, créations, apports début de l'exercice et virements de poste à poste 3 pratiquée au cours de l'exercice Frais d'établissement \* TOTAL I KA KΒ INCORI TOTAL II KE Autres postes d'immobilisations incorporelles KF TOTAL III KH KI Avances et acomptes KG Terrains \* KM ΚN KO Aménagements fonciers \* KP KR Améliorations du fonds KQ Constructions \* KS ΚT KU Installations techniques, matériel et outillage \* KW CORPORELLES Autres immobilisations corporelles \* LB LC LD Animaux reproducteurs \* LF Animaux de service \* Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés \* LH LI LJ LK LL IM Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes TOTAL IV LR LQ LS Participations et créances rattachées \* TOTAL V LT LV LW LX LY Prêts TOTAL VI Autres immobilisations financières TOTAL VII 1.7 MA MB TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII) OG OJ Diminutions Réévaluation légale Valeur brute des Valeur d'origine des immobi-lisations en fin d'exercice par sorties de l'actif immobilisations à par virements de poste **CADRE B IMMOBILISATIONS** à poste ou mises hors service la fin de l'exercice MC MD ME Frais d'établissement TOTAL I INCORP Autres postes d'immobilisations incorporelles MF MG ΜH TOTAL II ΜJ TOTAL III MI MK Avances et acomptes Terrains MI MN MO Aménagements fonciers MF MQ MR Améliorations du fonds MS MT MÜ ΜV ΜW ΜX Constructions Installations techniques, matériel MY M<sub>Z</sub> NA Autres immobilisations corporelles NB NC ND Animaux reproducteurs NE NF NG Animaux de service NH N Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés NO ΝP Immobilisations corporelles en cours NQ NR NS ΝΊ Avances et acomptes TOTAL IV NU NW Participations et créances FINANCIÈRES NΥ NX NZ rattachées TOTAL V Autres immobilisations financières OD OF OF TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V OK OL OM + VI + VID

**IMMOBILISATIONS** 

D.G.I. N° 2147 2

D.G.I. N° 2147 2

Désignation du déclarant :

5

© Internet						Valeur brute des		Augme	entations	
ø	C				immobilisations au début de l'exercice 1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice 2	1	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
	<u>a</u> ;	Frais d'éta	ablissement *	TOTAL I	KA		КВ		KC	
	INCORP.	Autres po	stes d'immobilisations incorpore	les TOTAL II	KD		KE		KF	
	K	Avances e	t acomptes	KG		КН		KI		
		Terrains *	c .		КJ		KK		KL	
		Aménage	ments fonciers *		KM		KN		KO	
		Améliora	tions du fonds *		KP		KQ		KR	
		Construc	Constructions *				KT		KU	
NO	SS	Installations techniques, matériel et outillage *			KV		KW		KX	
TIC	CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles *					KZ		LA	
TRA	RPOI	Animaux reproducteurs *					LC		LD	
ISI	CO	Animaux de service *					LF		LG	
L'ADMINIS		Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés *					LI		LJ	
DM		Immobilisations corporelles en cours					LL		LM	
L'A		Avances e	et acomptes		LN		LO		LP	
A				TOTAL IV	LQ		LR		LS	
$TIN\dot{E}$	SES	Participat	ions et créances rattachées *	TOTAL V	LT		LU		LV	
SLI	FINANCIÈRES	Prêts		TOTAL VI	LW		LX		LY	
DE	FINAN	Autres im	mobilisations financières	TOTAL VII	LZ		MA		МВ	
RE			TOTAL GÉNÉRAL (I + II	+ III + IV + V + VI + VII)	OG		ОН		OJ	
AI					minuti			Valeur brute des immobilisations à		Réévaluation légale *
EXEMPLAIR	CADRE B IMMOBILISATIONS par virements de poste à poste 1					par sorties de l'actif ou mises hors service 2		la fin de l'exercice 3		Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice 4
XE	æ;		ablissement TOTAL I		МС		MD		ME	
2° E	INCORP.	Autres po incorpore	stes d'immobilisations illes TOTAL II		MF		MG		MH	
ì		Avances e								
			et acomptes TOTAL III		MI		MJ		MK	
		Terrains	rt acomptes TOTAL III		MI ML		MJ MN		MK MO	
		Terrains	ments fonciers							
		Terrains Aménage			ML		MN		МО	
		Terrains  Aménage  Améliora	ments fonciers tions du fonds tions		ML MP		MN MQ		MO MR	
56981	ES	Terrains  Aménage  Améliora	ments fonciers  tions du fonds  tions  ons techniques, matériel		ML MP MS		MN MQ MT		MO MR MU	
11 - 10256981	RELLES	Terrains Aménage Améliora Construc Installatic et outillag	ments fonciers  tions du fonds  tions  ons techniques, matériel		ML MP MS MV		MN MQ MT MW		MO MR MU MX	
r 2001 - 1	ORPORELLES	Terrains Aménage Améliora Construc Installatic et outillaç Autres im	ments fonciers  tions du fonds  tions ons techniques, matériel ge		ML MP MS MV MY		MN MQ MT MW		MO MR MU MX NA	
Janvier 2001 - 10256981	CORPORELLES	Terrains Aménage Améliora Construc Installatic et outillag Autres im Animaux	ments fonciers  tions du fonds  tions ons techniques, matériel ge amobilisations corporelles reproducteurs de service		ML MP MS MV MY		MN MQ MT MW MZ		MO MR MU MX NA ND	
r 2001 - 1	CORPORELLES	Terrains Aménage Améliora Construc Installatic et outillag Autres im Animaux Animaux Plantatioi	ments fonciers tions du fonds tions ons techniques, matériel ge amobilisations corporelles reproducteurs		ML MP MS MV MY NB		MN MQ MT MW MZ NC		MO MR MU MX NA ND	
Janvier 2001 - 1	CORPORELLES	Terrains Aménage Améliora Construc Installatic et outillag Autres im Animaux Animaux Plantation végétaux	ments fonciers  tions du fonds  tions  ons techniques, matériel  ge  umobilisations corporelles  reproducteurs  de service  ns pérennes et autres		ML MP MS MV MY NB NE NH		MN MQ MT MW MZ NC NF		MO MR MU MX NA ND NG	
Janvier 2001 - 1	CORPORELLES	Terrains Aménage Améliora Construc Installatic et outillag Autres im Animaux Animaux Plantation végétaux Immobili	ments fonciers  tions du fonds  tions  ons techniques, matériel  ge  umobilisations corporelles  reproducteurs  de service  as pérennes et autres  immobilisés		ML MP MS MV MV NB NB NE NH		MN MQ MT MW MZ NC NF NI		MO MR MU MX NA ND NG NJ NM	
r 2001 - 1	CORPORELLES	Terrains Aménage Améliora Construc Installatic et outillag Autres im Animaux Animaux Plantatiou végétaux Immobili Avances e	ments fonciers  tions du fonds  tions  ons techniques, matériel  ge  amobilisations corporelles  reproducteurs  de service  as pérennes et autres  immobilisés  sations corporelles en cours  et acomptes  TOTAL IV		ML MP MS MV MY NB NE NH NK		MN MQ MT MW MZ NC NF NI NI		MO MR MU MX NA ND NG NJ NM NQ	
E NATIONALE Janvier 2001-1		Terrains Aménage Améliora Construc Installatic et outillag Autres im Animaux Animaux Plantatiou végétaux Immobili Avances e	ments fonciers  tions du fonds  tions ons techniques, matériel ge amobilisations corporelles reproducteurs de service ns pérennes et autres immobilisés sations corporelles en cours et acomptes  TOTAL IV		ML MP MS MV MY NB NE NH NK NO NR		MN MQ MT MW MZ NC NF NI NL NP		MO MR MU MX NA ND NG NJ NM NQ NT	
Janvier 2001 - 1		Terrains Aménage Amélioral Construc Installatic et outillag Autres im Animaux Animaux Plantation végétaux Immobili Avances e Participat rattachées Prêts	ments fonciers  tions du fonds  tions  ons techniques, matériel ge  amobilisations corporelles  reproducteurs  de service ns pérennes et autres immobilisés sations corporelles en cours et acomptes  TOTAL IV  ions et créances s TOTAL VI		ML MP MS MV MY NB NE NH NK NO NR		MN MQ MT MW MZ NC NF NI NL NP NS		MO MR MU MX NA ND NG NJ NM NV NT NW	
E NATIONALE Janvier 2001-1	FINANCIÈRES CORPORELLES	Terrains Aménage Amélioral Construc Installatic et outillag Autres im Animaux Animaux Plantation végétaux Immobili Avances e Participat rattachées Prêts Autres im	ments fonciers  tions du fonds  tions  ons techniques, matériel  ge  amobilisations corporelles  reproducteurs  de service  ns pérennes et autres immobilisés sations corporelles en cours et acomptes  TOTAL IV  ions et créances  TOTAL V		ML MS MY MY NB NE NH NK NO NR NU		MIN MQ MT MW MZ NC NF NI NL NP NS NV		MO MR MU MX NA ND NG NJ NM NQ NT NW NZ	

# © Internet - DGI

A L'ADMINISTRATION

EXEMPLAIRE DESTINÉ

## N° 10316 \* 04 5 bis Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts)

CADDEA

## TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N. clos le :	1 1	1 1	l 1	1 1

Les exploitants ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation du déclarant :			
0			

CADRE A	(col. 1 - c		Utilisation de la	d'amortissement	Montant de la		
	Augmentation du montant brut	Augmentation du montant	Au cours d	le l'exercice	Montant cumulé	provision spéciale à la fin de l'exercice	
	des immobilisations	des amortissements	Montant des suppléments	Fraction résiduelle correspondant aux	à la fin de l'exercice (4)	[(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]	
	1	2	d'amortissement (2)	éléments cédés (3) 4	5	6	
1. Terrains							
2. Aménagements fonciers							
3. Constructions							
Installations techniques,     matériel et outillage							
5. Autres immobilisations corporelles							
Animaux reproducteurs et de service							
7. Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés							
8. Immobilisations en cours							
9. Participations							
10. Autres titres immobilisés							
11. TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'exploitation au début de l'exercice.
  Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

Détermination du montant des écarts

- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'exploitation au début de l'exercice.
- 5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2145) à la ligne « Provisions réglementées ».

#### **CADRE B**

#### DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 – ER ACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN EIN D'EXERCICE	_ [	

Ce cadre est servi par les seuls exploitants qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les exploitants en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

N° 2147 bis - DANEL 24 - 2002443089 lanvier 2002

Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts)

#### AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2148 2

Désignation du déclarant :

6

CADRE A		SITUATIO	ONS ET MOUVEMENTS DE L'E	EXERCICE *	
IMMOBILISA	TIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : am afférents aux éléi de l'actif et : 3	ments sortis à la fin de l'exercice
Frais d'établisseme	ent Total	PA	PB	PC	PD
Autres immobilisation	ons incorporelles Total II	PE	PF	PG	РН
Terrains		PI	РЈ	РК	PL
Aménagements fo	nciers	РМ	PN	РО	PQ
Constructions		PR	PS	РТ	PU
Installations techn	iques, matériel et outillage	PV	PW	PX	PY
Autres immobilisa	ations corporelles	PZ	QA	QB	QC
Animaux reprodu	cteurs	QD	QE	QF	QG
Animaux de servi	ce	QH	QI	QJ	QK
Plantations pérent végétaux immobil	nes et autres isés	QL	QM	QN	QO
.egetaux mimoon	Total II	QP	QR	QS	QT
	TOTAL GÉNÉRAL I + II + II	UA UA	UB	UC	UD
CADRE B	VENTILATION DES E	OTATIONS AUX AMORTISSEM	ENTS DE L'EXERCICE *	CADRE C	MOUVEMENT AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTIS- SEMENTS DÉROGATOIRES *
Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotatio	ons Reprises
Frais d'établis-	1	2	3	4	5
sement Total I	QU	QV	QW	QX	QY
incorporelles Total II	QZ	RA	RB	RC	RD
Terrains	RE	RF	RG	RH	RI
Aménagements fonciers	RJ	RK	RL	RM	RN
Constructions	RO	RP	RQ	RR	RS
Installations techniques	RT	RU	RV	RW	RX
Autres immob. corporelles	RY	RZ	SA	SB	SC
Animaux reproducteurs	SD	SE	SF	SG	SH
Animaux de service	SI	SJ	SK	SL	SM
Plantations pérennes et autres végétaux	SN	so	SP	sQ	SR
Total III	SS	ST	SU	SV	SW
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	UE	UF	UG	UH	IJ
CADRE D					
AFFECTAN'	EMENTS DE L'EXERCICE T' LES CHARGES RÉPARTIES	Montant net au déb de l'exercice	ıt Augmentations	Dotations de aux amortis	
SUR PI	LUSIEURS EXERCICES *	1	2	3	4

A L'ADMINISTRATION

EXEMPLAIRE DESTINÉ

#### AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2148 2

Désignation du déclarant :

**CADRE A** SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE \* Montant des amortissements Augmentations : dotations Montant des amortissements Diminutions: amortissements au début de l'exercice de l'exercice afférents aux éléments sortis à la fin de l'exercice IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES de l'actif et reprises 4 3 Frais d'établissement Total I PB Autres immobilisations incorporelles Total II PF PG PJ PK Terrains PM PN PO Aménagements fonciers ΡQ PS РΤ Constructions ΡV PX Installations techniques, matériel et outillage PW Autres immobilisations corporelles QA QE Animaux reproducteurs Animaux de service QI QJ Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés QN. Total III QP QR QS QΤ TOTAL GÉNÉRAL I + II + III UB UD MOUVEMENT AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTIS-**CADRE B** VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE \* **CADRE C** SEMENTS DÉROGATOIRES \* Amortissements Amortissements Amortissements amortissables linéaires dégressifs exceptionnelsDotations Reprises Frais d'établis-QV QW QY sement Total I QZ relles Total II Terrains Aménagements fonciers RM Constructions RR Installations RT techniques Autres immob. RY corporelles Animaux reproducteurs service Plantations pérennes et autres végétaux SP SR SU SS SV SW Total III ST TOTAL GÉNÉRAL I + II + III UE UF UG UH UJ **CADRE D** Montant net au début Dotations de l'exercice Montant net à la MOUVEMENTS DE L'EXERCICE aux amortissements fin de l'exercice AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES Augmentations SUR PLUSIEURS EXERCICES \* 2 Charges à répartir sur plusieurs exercices

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142

1" EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Janvier 2002 - 10257041

N° 2149 - IMPRIMERIE NATIONALE

D.G.I. N° 2149 2

Code général des impôts)

Désignation du déclarant :

MALL LOW		Nature des p	des provisions Montant au début de l'exercice			AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
-	<u>~</u>	p :: :	(1)	24	1	T'A	2	TD	3	TC	4
	Provisions reglementees	Provisions pour inve		2A		TA		ТВ		TC	
, , , , , , , , ,	reglen	Amortissements d	lérogatoires	2C		TG		ТН		TI	
:	visions	réglementées (2)		2D		TJ		TK		TL	
` _	Pro		TOTAL I	2E		TM		TN		ТО	
3		Provisions pour li		2F		2G		2H		2I 	
- 1		Provisions pour ga données aux clien		2J		2K		2L		2M	
		Provisions pour p marchés à terme		2N		2P		2Q		2R	
	ses	Provisions pour as pénalités	mendes et	28		2T		2U		2V	
1	Provisions pour risques et charges	Provisions pour per	_	2W		2X		2Y		2Z	
	sanb	Provisions pour p obligations simila	ensions et ires	3A		3B		3C		3D	
;  -	iii l	Provisions pour ir		3E		3F		3G		3H	
	Sions	Provisions pour renouvellement des immobilisations		3I				3K		3L	
	Frov	Provisions pour grosses réparations		3M		3N		3P		 3Q	
	ı	Provisions pour cl et fiscales sur con	harges sociales gés à paver *	3R		<u>3</u> S		3T		 3U	
`	ı	Autres provisions et charges (2)	pour risques	3V		3W		3X		3Y	
	ı	et enarges (2)	TOTAL II	3Z		ТР		TQ		TR	
r	+	-	- incorporelles	4A		4B		4C		4D	
		sur	- corporelles	—— 4Е		 4F		 4G		— 4Н	
	ation	immobilisations	- financières	4I				4K		4L	
14.1	deprec	Sur stocks et en-c	ours	4M		4N		4P		 4Q	
1023/041	s pour	Sur comptes clien	ts	4R		4S		4T		 4U	
Janvier 2002 -	Provisions pour depreciation	Autres provisions dépréciation (2)	pour	4V		4W		4X		4Y	
Janvie	±		TOTAL III	4Z		TS		ТТ		TU	
,		TOTAL GÉNÉRA	AL (I + II + III)	5A		TV		TW		TX	
NATIONALE			ſ	- d'ex	xploitation	5B		5C			<u> </u>
4110			Dont dotations et reprises	- fina	ncières	5D		5E			
- 1			- exce	ptionnelles	5F		5G				
MEKIE		1) provisions réserv	vées aux exploitants	faisar	nt participer leurs salariés aux	résuli	tats de l'entreprise (C.G.I., art	237	bis A)	l	

<sup>(1)</sup> provisions réservées aux exploitants faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise (C.G.I., art. 237 bis A)

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

<sup>(2)</sup> à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142



Désignation du déclarant :

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

D.G.I. N° 2149 2

	Nature des p	rovisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			1		2		3		4
ntées	Provisions pour invo	estissement (1)	2A	TA		ТВ		TC	
égleme	Amortissements d	érogatoires	2C	TG		ТН		TI	
Provisions réglementées	Autres provisions réglementées (2)		2D	TJ		TK		TL	
Prov		TOTAL I	2E	TM		TN		ТО	
	Provisions pour li		2F	2G		2Н		2I	
	Provisions pour ga données aux clien	ts	2J	2K		2L		2M	
	Provisions pour po marchés à terme		2N	2P		2Q		2R	
Sacs	Provisions pour ar pénalités	nendes et	28	2T		2U		2V	
et char	Provisions pour pert		2W	2X		2Y		2Z	
sanes	Provisions pour pobligations simila	ensions et ires	3A	3B		3C		3D	
pour ri	Provisions pour impôts (2)		3E	3F		3G		3Н	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour renouvellement des immobilisations		31	3J		3K		3L	
	Provisions pour grosses réparations		3M	3N		3P		3Q	
	Provisions pour cl et fiscales sur cons	gés à payer *	3R	38		3T		3U	
	Autres provisions et charges (2)	pour risques	3V	3W		3X		3Y	
		TOTAL II	3Z	ТР		TQ		TR	
Г		' - incorporelles	4A	4B		4C		4D	
	sur 	- corporelles	4E	4F		4G		4H	
ciation	immobilisations	- financières	41	4J		4K		4L	
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en-co	ours	4M	4N		4P		4Q	
nod su	Sur comptes clien	ts	4R	48		4T		4U	
rovisio	Autres provisions dépréciation (2)	pour	4V	4W		4X		4Y	
		TOTAL III	4Z	TS		ТТ		TU	
	TOTAL GÉNÉRA	AL (I + II + III)	5A	TV		TW		TX	
		(	- d'exploitation	5B		5C			
		Dont dotations et reprises	- financières	5D		5E			
		(-	exceptionnelles	5F		5G			

- (1) provisions réservées aux exploitants faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise (C.G.I., art. 237 bis A)
- (2) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142

# N° 11156 ★ 04 Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts) Désignation du déclarant :

8

#### ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE\*

	CAD	RE A	1	ÉTAT DES CRÉAN	NCES			Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an
	IF ISÉ	(	Créances rattac	hées à des participations			6A		6В		6C	
	DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	1	Prêts (1) (2)				6D		6E		6F	
	IMM	1	Autres immobil	isations financières			6G		6н		61	
, –		(	Clients douteux	ou litigieux			6J					
5		1	Autres créances	clients			6K					
7 7	ANT	]	Personnel et co	mptes rattachés			6L					
LADMINISTRATION	COL	1	Mutualité socia	le agricole et autres organisme	s sociaux		6М					
	F CIR		4	Taxe sur la valeur ajoutée			6N					
MI	\CTI		État et autres collectivités	Autres impôts, taxes et versements assimilés		60						
7	Personnel et comptes rattachés  Mutualité sociale agricole et autres organism  Taxe sur la valeur ajoutée  État et autres collectivités publiques  Divers						6P					
7 V	П	(	Groupe, comm	unauté d'exploitation et associ	és		6Q					
		I	Débiteurs diver	s			6R					
	Chargo	es con	statées d'avance	е			6S					
07					ТО	TAUX	6Т		6U		6V	
ا ت			Montant	- Prêts accordés en cours d'	exercice		6W					
RENVOIS	(1	1)	des	- Remboursements obtenus	en cours d'exercic	e	6X					
RE	(2	2) 1	Prêts et avances	consentis aux associés (persor	nes physiques)		6Y					
EAEMPLAIKE DE	CAD	RE E	3	ÉTAT DES DETTES	Mon	Montant brut A 1 an au plus  1 2		s	A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
i F	mpru	ınts o	oligataires conv	vertibles (1)	VA							
	utres	empr	unts obligataire	es (1)	VB							
		auprè	et dettes s des	à 1 an maximum à l'origine	VC							
	ét	abliss le créd	ements	à plus de 1 an à l'origine	VD							
F	mpru	ınts et	dettes financiè	eres divers (1) (2)	VE							
F	ourni	sseurs	et comptes rat	tachés	VF							
	erson	nel et	comptes rattac	hés	VG							
7075707	/lutual	ité soc	iale agricole et au	utres organismes sociaux	VH							
002 - 10	É	tat et	autres ivités	Taxe sur la valeur ajoutée	VJ							
Janvier 2002 - 10257071		publi		Autres impôts, taxes et assimilés	VK							
I	Dettes	sur ir	nmobilisations	et comptes rattachés	VL							
ALE	Group	e, con	nmunauté d'ex	ploitation et associés	VM							
NATIONALE	utres	dette	3		VN							
	rodui	ts cor	statés d'avance		VP							
ERIE				TOTAUX	VQ			VR				
PRIM	(1		Emprunts sous	crits en cours d'exercice	vs							
N° 2150 - IMPRIMERIE RENIVOIS		I	_	ursés en cours d'exercice	VT							
N° 215	(2	2) a	Montant des divers uprès des associés	emprunts et dettes contractés personnes physiques	VU							

Désignation du déclarant :

#### ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE\*

D.G.I. N° 2150

Montant brut A 1 an au plus A plus d'un an **CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES** DE L'ACTIF IMMOBILISÉ Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières Clients douteux ou litigieux Autres créances clients DE L'ACTIF CIRCULANT Personnel et comptes rattachés Mutualité sociale agricole et autres organismes sociaux Taxe sur la valeur ajoutée État et autres collectivités Autres impôts, taxes et versements assimilés publiques Divers 6P Groupe, communauté d'exploitation et associés 6Q Débiteurs divers Charges constatées d'avance **TOTAUX** - Prêts accordés en cours d'exercice 6W Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) A plus d'1 an et 5 ans au plus **CADRE B ÉTAT DES DETTES** A plus de 5 ans Montant brut A 1 an au plus Emprunts obligataires convertibles (1) Autres emprunts obligataires (1) Emprunts et dettes VC à 1 an maximum à l'origine auprès des établissements de crédit (1) VD à plus de 1 an à l'origine VE Emprunts et dettes financières divers (1) (2) Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Mutualité sociale agricole et autres organismes sociaux VH Taxe sur la valeur ajoutée VJ État et autres VK publiques Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe, communauté d'exploitation et associés Autres dettes Produits constatés d'avance TOTAUX vs Emprunts souscrits en cours d'exercice RENVOIS VT Emprunts remboursés en cours d'exercice Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

#### DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

D.G.I. N° 2151

											L	Exercice N, clos le :
	I. R	ÉINTÉGRATIONS					BÉNÉFICE C	OMPTA	ABLE DE L'	EXERCICE	WA	
		5, , , ,	., de	de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'impôt sur le revenu					WB			
		Rémunération du	u conjoint moins part déductible* à réintégrer					à réintégrer	WC			
	en fiscal	Avantages personnels no	ges personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD	
ON	mises ultat 1	Amortissements et charges concernant les animaux reproducteurs et de service non fiscalement immobilisables*								WE		
TIO	on ad Iu rés	Amortissements excéder	ntaires (art. 39-4 d	lu C.G.I.) et	autres amorti	issements n	on déductibles				WF	
	Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*								WG		
STRA	Char léduc	Intérêts excédentaires des comptes courants d'associés								WI		
INI	.0	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2151 bis, cadre II)*								WJ		
MO		Amendes et pénalités (n	ature:							)	WK	
L'ADMINI.	Quo	te-part dans les bénéfices r	éalisés par une soc	ciété de perso	onnes ou un C	G.I.E.					WL	
A	Moins-values nettes à long terme								WM			
$N\dot{E}$	Fract	ion imposable des plus-val	lues nettes à court	terme réalis	ées au cours d	d'exercices a	ntérieurs				WN	
STINE	Réin	tégrations diverses (à détai	ller sur feuillet sép	paré)*							WO	1
DE										TOTAL I	WP	
$\mathcal{E}$	LI DÉDUCTIONS  PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICI								EXERCICE	WQ	(	
AIR	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.										WR	
IPL	Provisi	ons et charges à payer non déductil	bles, antérieurement tax	ées, et réintégrée	s dans les résultats	s comptables de	l'exercice (cf. tableau n° 2151 bis	, cadre II)			WS	
EXEMPL			(-	- imposées	au taux de 16	5 %					WT	
	iers	Plus-values nettes	à long terme	– imputées	sur les moins-	-values nett	es à long terme antérieure	es			WU	
Ier	oarticul érées	Trus varies nectes		– imputées	imputées sur les déficits antérieurs					WV		
	oosition particu itions différées			– imputées su	r les amortisseme	ents réputés di	fférés (à reporter au tableau n° 2	151 bis, li	gne 7A)		WW	,
	imes d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction des plus-values	nettes à court terr	me de l'exerc	cice dont l'imp	position est	différée				WX	
		Déduction au titre des i	nvestissements da	ns les DOM	-TOM*						WY	
	Rég	Exonération sur les béné	éfices : zone franch	ne Corse (art	. 44 decies du	u CGI)					A1	
		Déductions diverses (à c	létailler sur feuille	t séparé)*							WZ	
										TOTAL II	XA	
7081	III. I	RÉSULTAT FISCAL										
Janvier 2002 - 10257081			avant imputation		ſ		bénéfice (I moins II)	XB				
ier 200.		reportables et des a	amortissements ré	putés différé	s:		déficit (II moins I)				XC	
Jany	Amor	tissements réputés différés crée	és au titre de l'exerci	ce (à reporter a	iu tableau n° 21	151 bis, ligne	7C)	XD				
T E	Amor	issements réputés différés imput	és à la clôture de l'exer	cice (à reporter	au tableau n° 21	151 bis, ligne 7	B)				XF	
NATIONAL		RÉSULTAT	BÉNÉFICE					XG				
NAT	FISCAL DÉFICIT  Abattement de 50 % : agriculteurs ayant perçu la dotation aux jeunes agriculteurs ou						XH					
ERIE	IV.	CORRECTIONS DU	Abattement de agriculteurs bén	50 % : agric réficiant de p	uiteurs ayant j orêts à moyen	perçu la do terme spéc	tation aux jeunes agriculte aux	eurs ou			XJ	
RIME		RÉSULTAT FISCAL	Déduction pour	r investissem	ent (article 72	2 D du Coo	le général des impôts)	137	1 1	dzd., et	XK	
IMPRIM	V.	DÉDUCTION POUR INVESTISSEMENT	à long terme au	taux de 16 °	%			XL	ontant de la	deduction	XM	us-value nette imposable
2151 -		IMPUTÉE SUR LES PLUS-VALUES :	taxées selon les			rticuliers		XQ			XR	
ž				J 1					<u> </u>		1	<u> </u>



9

### DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

The second	$\sim$ T	TTO	215	1
<b>D</b> .	<b>U.I.</b>	IN	215	1

2

												Exercice N, clos le :
											L	1
	I. RÉ	ÉINTÉGRATIONS					BÉNÉFICE (	СОМРТ	TABLE DE L'E	XERCICE	WA	
		Rémunération du	travail	de l'explo	itant ou de	es associés de s	sociétés soumises à l'impôt su	r le rever	nu		WB	
		remuneration du	travan {	du conjoi	nt		moins part déductible*			à réintégrer	WC	
z	s en fiscal	Avantages personnels nor	n déductibles	* (sauf amo	ortissement	s à porter lign	ne ci-dessous)				WD	
O H	dmise	Amortissements et charge	es concernant	t les animau	x reproduc	cteurs et de se	rvice non fiscalement immob	ilisables*			WE	
A.T	on ac	Amortissements excédent	taires (art. 39-	-4 du C.G.	I.) et autres	s amortisseme	ents non déductibles				WF	
ADMINISTRATION	Charges non admises en éduction du résultat fisca	Autres charges et dépense	es somptuaire	es visées à l'a	ırt. 39-4 dı	ı C.G.I.*					WG	
H K	Cha	Intérêts excédentaires des	s comptes cou	ırants d'asso	ociés						WI	
H	J	Provisions et charges à pa									WJ	
A A		Amendes et pénalités (na	iture:							)	WK	
дį	Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.									WL		
栮.	Moin	as-values nettes à long termo	e								WM	
Z.	Fracti	ion imposable des plus-valu	ues nettes à co	ourt terme i	réalisées au	cours d'exerc	ices antérieurs				WN	
H H S	Réint	tégrations diverses (à détaill	ler sur feuillet	t séparé)*							WO	
H C										TOTAL I	WP	
闰	II. D	ÉDUCTIONS					PERTE (	СОМРТ	CABLE DE L'E	XERCICE	WQ	
氏 H d'.	Quot	e-part dans les pertes subie	es par une soci	iété de pers	onnes ou u	ın G.I.E.					WR	
L L	Provisio	ons et charges à payer non déductibl	les, antérieuremen	nt taxées, et réir	ntégrées dans le	es résultats compta	ables de l'exercice (cf. tableau n° 2151 l	bis, cadre II	)		WS	
EXEMPLAIR				( impo	sées au tau	ıx de 16 %					WT	
	iers	Plus-values nettes à	long terme	— impu	itées sur les	s moins-values	s nettes à long terme antérieu	res			WU	
Z 0	particuliers Férées	Tius-values ficties a	tiong terme							WV		
				— imput	ées sur les am	ortissements répu	utés différés (à reporter au tableau n°	° 2151 bis,	ligne 7A)		ww	
	'imposition positions di	Fraction des plus-values r	nettes à court	terme de l'	exercice do	ont l'impositio	on est différée				WX	
	Régimes d et im	Déduction au titre des in	ivestissements	s dans les D	OM-TOM	<b>1</b> *					WY	
	Rég	Exonération sur les bénéf	fices : zone fra	anche Corse	e (art. 44 d	ecies du CGI)	)				A1	
		Déductions diverses (à dé	étailler sur feu	uillet séparé	)*						WZ	
										TOTAL II	XA	
7081	III. F	RÉSULTAT FISCAL										
- 1025		Résultat fiscal av				\ _	bénéfice (I moins II)	X	3			
ier 2002	reportables et des amortissements réputés différés : déficit (II moins I)								XC			
Janvi	Amort	tissements réputés différés créés	s au titre de l'ex	kercice (à repo	orter au table	eau n° 2151 bis,	, ligne 7C)	XI	)			
LE	Amort	issements réputés différés imputés	s à la clôture de l'	l'exercice (à rep	oorter au table	eau n° 2151 bis, l	ligne 7B)				XF	
TIONA		RÉSULTAT (	BÉNÉFICE					X	î			
VATI		FISCAL	DÉFICIT								XH	
ERIE !	IV.	CORRECTIONS	Abattement agriculteurs	de 50 % : a bénéficiant	agriculteurs de prêts à	s ayant perçu moyen terme	la dotation aux jeunes agricul spéciaux	lteurs ou			ХJ	
RESULTAT FISCAL Déduction pour investissement (article 72 D du Code général des impôts)								XK				
IMPR		DÉDUCTION POUR			160:				Montant de la d	éduction		us-value nette imposable
2151- 1		INVESTISSEMENT IMPUTÉE SUR LES	à long terme					X			XM	
N° 21		PLUS-VALUES :	taxées selon	les règles pi	révues pour	r les particulie	ers	X	5		XR	

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Janvier 2002 - 10257121

IMPRIMERIE NATIONALE

N° 2151 bis -

Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts)

Désignation du déclarant :							
I. SUIVI DES DÉFICITS ET D	DES AMORTIS	SSEMENTS RÉPLITÉS DIE					
A — Déficits reportables autre				ériode (	léficitaire.		
	Г	Date de clôture des	D.(2	<del></del>	Déficits imputés au titre	Т	Déficits restant à imputer
	N. e	5 derniers exercices	Déficits imputables	VD	des exercices antérieurs *	3/39//	Déficits restant à imputer col. 2 – col. 3
	N-5		γA	YB		YW	
	N-4		/C	YD _		YE	
	N-3		/F	YG		YH	
	N-2		YI	YJ		YK	
	N-1	<u> </u>	/L	YM		YN	
		TOTAL Y	ZO	YP			
	TOTAL à	indiquer sur la déclaration o	de revenus n° 2042 § 5 cadro	e A		YR	
			Déficit de l'es	xercice (1	rableau n° 2151, ligne XH)	YQ	
B — Amortissements réputés	différés						
Dotations de l'exercice susceptible	es d'être admises	s au régime des amortissements	s réputés différés			8A	
Amortissements réputés différés,	reportables au ti	tre des exercices antérieurs				YS	
Imputations opérées à la sur la plus-value nette à long terme (tableau 2151, ligne WW)						7A	
clôture de l'exercice sur le résultat de l'exercice (tableau 2151, ligne XF)						7B	
Amortissements réputés différés,	créés au titre de	l'exercice (tableau 2151, ligne	XD) *			7C	
Amortissements réputés différés r	estant à reporte	r			YT		
II. PROVISIONS ET CHARG	ES A PAYER,	NON DÉDUCTIBLES POU	IR L'ASSIETTE DE L'IMPÔ	т			
(	à détailler, en tant	que de besoin, sur feuillet séparé	)				
		C 1 (D			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, exercé l'option prévue à l'article 3	charges sociales 19-1-1° bis 2° alii	et fiscales correspondantes (En néa du CGI)	treprises ayant	7D		7E	
Provisions pour risques et charges	3						
				7 <b>F</b>		7 <b>G</b>	
				7H		7I	
				7J		7K	
Provisions pour dépréciation affé	rentes aux anima	aux reproducteurs et de service		7L		7M	
Autres provisions pour dépréciation	on						
				7N		70	
				7P		7Q	
Charges à payer							
				7R		7S	
				7T		- 7U	
				7V		7W	
				7X		7 7Y	
				YU		YV	
* Des explications concernant	t cette rubrique s	ont données dans la notice n° 21	à reporter	10	<b>+</b>	-1 V	<del></del>
			au tableau 2151 :		ligne WJ		ligne WS

rmulaire obligatoire (article sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts)

#### DÉFICITS ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

D.G.I. N° 2151 bis

Désignation du déclarant :

#### I. SUIVI DES DÉFICITS ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS A — Déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire. Date de clôture des 5 derniers exercices Déficits imputés au titre des exercices antérieurs \* Déficits restant à imputer col. 2 – col. 3 Déficits imputables N-5 N-4 YE N-3 N-2 YK N-1 **TOTAL** TOTAL à indiquer sur la déclaration de revenus n° 2042 § 5 cadre A YR Déficit de l'exercice (tableau n° 2151, ligne XH) B — Amortissements réputés différés Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs sur la plus-value nette à long terme (tableau 2151, ligne WW) Imputations opérées à la clôture de l'exercice sur le résultat de l'exercice (tableau 2151, ligne XF) Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2151, ligne XD) \* Amortissements réputés différés restant à reporter ΥT II. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (à détailler, en tant que de besoin, sur feuillet séparé) Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes (Entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 39-1-1° bis 2° alinéa du CGI) Provisions pour risques et charges Provisions pour dépréciation afférentes aux animaux reproducteurs et de service Autres provisions pour dépréciation Charges à payer W/ \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142 **TOTAUX** à reporter au tableau 2151 :

ligne WJ

ligne WS

#### RENSEIGNEMENTS DIVERS

D.G.I. N° 2151 ter 2

	R	ENS	EIGNEMENTS DIVERS			Exercice N	Exercice N - 1
	NTS	(A)	— Engagements de crédit-bail mobilier		ZA		
	GEME		Engagements de crédit-bail immobilier		ZB		
	ENGAGEMENTS		— Effets portés à l'escompte et non échus		ZC		
> <sup> </sup>		B	— Engrais et amendements		ZD		
101		SS	— Semences et plants		ZE		
L'ADMINIS TRA TION		NDISE MENT	— Produits de défense des végétaux		ZF		
STR		RCHA	— Aliments du bétail		ZG		
NI		ACHATS DE MARCHANDISES ET D'APPROVISIONNEMENTS	Produits de défense des animaux		ZH		
IW (		HATS I )'APPI	— Combustibles, carburants et lubrifiants		ZI		
' <i>AD</i>		ACE ET I	— Autres comptes		ZJ		
$\forall$			Total du poste co	rrespondant à la ligne FZ du tableau n° 2146	ZK		
$N\dot{E}$	DETAILS DES POSTES	©	— Sous-traitance		ZL		
TL	PO		— Redevances de crédit-bail mobilier		ZM		
DESTINÉ	DES	ES	— Redevances de crédit-bail immobilier		ZN		
$E_{I}$	AILS	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Fermages et assimilés et charges locatives du fonci	er	ZO		
41R	DET/	S ET C	— Autres locations, autres charges locatives et de cop	propriété	ZP		
PL		CHAT	— Personnel extérieur à l'entreprise	ZQ			
EXEMPLAIRE		TRES A	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (ho	ors rétrocessions)	ZR		
1 1		AUI	— Publicité, publications, relations publiques		ZS		
Ier			— Autres comptes	ZT			
			Total du poste cor	respondant à la ligne GC du tableau n° 2146	ZU		
		T (II)	— Taxes foncières		ZV		
		PÔTS ET	— Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZW		
		IMP T/	Total du compte cor	respondant à la ligne GD du tableau n° 2146	ZX		
Janvier 2002 - 10257141		E	— Montant de la T.V.A. collectée		ZY		
1 - 2003	TVA	V.	Les exploitants qui tiennent leur comptabilité TVA i	ncluse indiquent ci-dessous :			
anvier 2	Ė	_	— Montant de la TVA déductible sur biens et service	es (sauf immobilisations)	ZZ		
			— Montant de la TVA déductible afférente aux stocl		UP		
E		F	Montant brut des salaires cf dernière déclaration annuelle souscrite de 2000 montant total des bases brutes fiscales inscrites colonne 20	au titre des salaires DADS 1 ou modèle n° 2460 A ou colonne 5 de l'imprimé n° 2462	UQ		
NATIONALE		Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés : )		UR			
IATI			Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		US	%	%
	S	En cas de société : nombre d'associés		UY			
IMPRIMERIE	DIVERS	71 V E		Totale	UT		
IMPR	-	-		En faire-valoir direct	UU		
			SUPERFICIE DE L'EXPLOITATION *:	Mise à disposition par l'associé	UV		
et -				En fermage	UW		
N° 2151 ter				En métayage	UX		
žL				lications concernant cette tubrique sont données dans la		hectares ares	

Г	RENS	EIGNEMENTS DIVERS			Exercice N	Exercice N - 1
	S A	— Engagements de crédit-bail mobilier		ZA		
	GEME	— Engagements de crédit-bail immobilier		ZB		
	ENGAGEMENTS  (P)	Effets portés à l'escompte et non échus		ZC		
	B	— Engrais et amendements		ZD		
	ES TS (	— Semences et plants		ZE		
	NDISE	Produits de défense des végétaux		ZF		
	MARCHA	— Aliments du bétail		ZG		
	DE MA ROVISI	— Produits de défense des animaux		ZH		
	IATS I	— Combustibles, carburants et lubrifiants		ZI		
	ACF ET L	— Autres comptes		ZJ		
		Total du poste co	rrespondant à la ligne FZ du tableau n° 2146	ZK		
THC	©	— Sous-traitance		ZL		
DÉTAILS DES POSTES		— Redevances de crédit-bail mobilier		ZM		
OFC	S S	— Redevances de crédit-bail immobilier		ZN		
811	ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Fermages et assimilés et charges locatives du fonci	er	ZO		
)ÉTTA	ET C	— Autres locations, autres charges locatives et de cop	ZP			
ľ	CHATS	— Personnel extérieur à l'entreprise	ZQ			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)  — Publicité, publications, relations publiques		ZR			
			ZS			
		— Autres comptes		ZT		
		Total du poste cor	respondant à la ligne GC du tableau n° 2146	ZU		
	<b>(D)</b>	— Taxes foncières		ZV		
	OTS ET XES	— Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZW		
	IMPC	Total du compte cor	respondant à la ligne GD du tableau n° 2146	ZX		
	E	— Montant de la T.V.A. collectée		ZY		
	TVA	Les exploitants qui tiennent leur comptabilité TVA i	ncluse indiquent ci-dessous :			
	Ĺ	— Montant de la TVA déductible sur biens et service	es (sauf immobilisations)	ZZ		
		— Montant de la TVA déductible afférente aux stock		UP		
	F	Montant brut des salaires cf dernière déclaration annuelle souscrite de 2000 montant total des bases brutes fiscales inscrites colonne 20	au titre des salaires DADS 1 ou modèle n° 2460 A ou colonne 5 de l'imprimé n° 2462	UQ		
		Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :		UR		
		Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *  En cas de société : nombre d'associés		US	%	%
	<u>&amp;</u>			UY		
	DIVERS		Totale	UT		
			En faire-valoir direct	UU		
		SUPERFICIE DE L'EXPLOITATION *:	Mise à disposition par l'associé	UV		
			En fermage	UW		
En métayage					hactores	
			lications concernant cette rubrique sont données dans la n		hectares ares	

#### DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

<i>cerfa</i> N° 11160 * 04	12	DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES	D.G.I. N° 2152 2
Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts)	Désignation	du déclarant :	
A - DÉTERMINATION	I DE LA VAL	EUR RÉSIDUELLE	

		A - DÉTERMINATION DE LA V	ALEUR RÉSIDUELLE				
		Nature des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements*	Valeur résiduelle*
ir et nilés	1						
à bât assin	2						
rains	3						
I - Terrains à bâtir et immeubles assimilés	4						
	5						
	6						
] *s	7						
- Autres immobilisations	8						
nobil	9						
imi sa 1	0						
Autr	,						
II - Autres immobilisations *	H						
١	3	TOTAUX					
۳						Qualification	fiscale des plus
		B - DÉTERMINATION DES PLU	JS-VALUES ET MOINS-\	/ALUES REALISEES			lues réalisées
CES I		Nature des éléments cédés [report de la colonne (1)] (7)	Valeur résiduelle [report de la colonne (6)] (8)	Prix de vente*	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (10)	COURT TERME	LONG TERME
tir et nilés	1						
ns à bâtir es assimil	2						
rrains	3						
I - Terrains à bâtir et immeubles assimilés	4	Plus ou moins-value nette à long	terme sur terrains à bâtir et	assimilés (total algébriqu	ie des lignes 1 à 3 de la color	nne 12)	
<b>⊿</b>	5						
	6						
* suc	7						
lisati	8						
imobi	9						
II - Autres immobilisations	0						
I Aut	1						
701   1	- 1						
Janvier 2002 - 1025	3	TOTAUX col 8 à 11 : lignes 1 à 12 col 12 : lignes 5 à 12					
1	4	Fraction résiduelle de la provision	n spéciale de réévaluation af	férente aux éléments cédé		+	
1	ŀ	Amortissements irrégulièrement				+	_
اه	Į.	Amortissements afférents aux élé mais exclus des charges déductibl	* *			+	
s éléments	7	Amortissements non pratiqués er pour investissement effectivemen	les par une disposition légale 1 comptabilité et correspond	e lant à la déduction fiscale	2		-
res é	, ,	pour investissement effectivemen Produits de concession des certificats de brevets faisant partie de l'actif imm	nt utilîsée s d'obtention végétale et produi	its de concession de licence	d'exploitation	+	
III - Autres éléments	°						+
31	ı	Provisions pour dépréciation du			:		+
2	ŀ	Dotations de l'exercice aux comp		eciation du portefeuille			-
2	$\dashv$	Divers (détail à donner sur une n				+	+
$\frac{1}{2}$ $\geq$ $\frac{2}{2}$	2	CADRE C : Plus ou moins-value net		_			
Z 21.5.2 N		CADRE C : Plus ou moins-value netr assimilés (total algébriqu	ie des lignes 13 à 21 de la colon	ne 12)	CS	( <del>Ă</del> )	(Č)

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION



## AFFECTATION DES PLUS-VALUES, MOINS-VALUES ET AUTRES ÉLÉMENTS SOUMIS AU MÊME RÉGIME FISCAL

D.G.I. N° 2152 bis 2

Désignation du déclarant :	

	Origine			Montant antérieurement	Montant compris dans le résultat	Montant restant à	
	Imposition répartie		réalisées <b>1</b> (1)	réintégré (2)	de l'exercice (3)	réintégrer (4)	
Plus-values réalisées	sur 3 ans						
au cours de	sur 10 ans						
l'exercice	sur une durée différente 2						
		TOTAL 1					
	Imposition répartie		Montant net des <b>1</b> plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de :	2000					
		1999					
		2000					
Plus-values réalisées		1999					
au cours des	Sur 10 ans ou	1998					
exercices antérieurs	sur une durée différente	1997					
exercices afficients	(art. 39 quaterdecies	1996					
	1 ter et 1 quater du CGI)	1995					
	à préciser au titre de :	1994					
		1993					
		1992					
		TOTAL 2					

- 1 Il s'agit du montant total de la plus-value réalisée à l'origine et non du solde restant à réintégrer à la clôture de l'exercice précédent.
- 2 Sinistres ou expropriations (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI).

#### B - Éléments assujettis au régime fiscal des moins-values à long terme

- 10257221	Origine  (1)  Moins-values nettes		Montant des moins-values sur tous les éléments d'actif y compris terrains à bâtir et assimilés *	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice *	Montant restant à déduire
2002			(2)	(3)	(4)
Janvier	Moins-values nettes	2001			
		2000			
ALE		1999			
10NA	Moins-values nettes à long terme	1998			
NAT	subies au cours des	1997			
RIE	dix exercices antérieurs (montants	1996			
RIME	restant à déduire à la	1995			
I M P	clôture du dernier	1994			
	exercice)	1993			
2152 bis -		1992			
r° 2152		1991			

**a** № 11721 **\*** 02 (4)

Z

#### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

 $\text{D.G.I. } \underset{\scriptscriptstyle{(2002)}}{N^{\circ}} 2153$ 

(art. 38 II de l'annexe III a	C.G.I.)
N° de dépôt	(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)  (1)
	deteriant directement au monis 10 % du capitai de la societe)
EXERCICE CLOS	.E N° SIRET
DÉNOMINATION	DE L'ENTREPRISE
ADRESSE (voie)	
CODE POSTAL	VILLE
NOMBRE D'ASSO	CIÉS OU D'ACTIONNAIRES NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
I - CAPITAL DÉ	'ENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique	Dénomination
N° SIRET (si sociét	é établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :	N° Voie
	Code Postal Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIRET (si sociét	é établie en France)
Adresse:	N° Voie
	Code Postal Commune Pays
Forme juridique	Dénomination Dénomination
N° SIRET (si sociét	établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse:	N° Voie
	Code Postal Commune Pays
E · · · I·	
Forme juridique	Dénomination
N° SIRET (si sociét	
Adresse:	N° Voie
	Code Postal Commune Pays
II - CAPITAL DÉ	TENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES:
Titre <b>(2)</b>	Nom patronymique Prénom(s)
	Nom marital
Naissance : Da	e N° Département Commune Pays
Adresse:	N° Voie
	Code Postal Pays Pays
Titre (2)	Nom patronymique Prénom(s)
	Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Da	
Adresse:	N° Voie
Adresse:	
	Code Postal Commune Pays
Titre (2)	Nom patronymique Prénom(s)
	Nom marital
Naissance: Da	Pays Pays
Adresse:	N° Voie
	Code Postal Commune Pays

Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Adresse:

N° SIRET (si société établie en France)

N°

Code Postal

#### FILIALES ET PARTICIPATIONS

D.G.I. N° 2154

2

Formulaire obligatoire (art. 38 II de l'annexe III au C.G.I.)	TILIALI		, 	(2002)		
N° de dépôt  (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)  (1)						
EXERCICE CLOS LE		N° SIRET				
DÉNOMINATION DE L'ENTREP	RISE					
ADRESSE (voie)						
CODE POSTAL		VILLE				
Forme juridique	Dénomination					
N° SIRET (si société établie en Franc	ce)	% de détention				
Adresse: N°	Voie					
Code Postal	Commune		Pays			
Forme juridique	Dénomination					
N° SIRET (si société établie en Franc	ce)	% de détention				
Adresse: N°	Voie					
Code Postal	Commune		Pays			
Forme juridique	Dénomination					
N° SIRET (si société établie en Franc	ce)	% de détention				
Adresse: N°	Voie					
Code Postal	Commune	2	Pays			
Forme juridique Dénomination						
N° SIRET (si société établie en Franc	ce)	% de détention				
Adresse: N°	Voie					
Code Postal	Commune		Pays			
Forme juridique	Dénomination					
N° SIRET (si société établie en Franc	ce)	% de détention				
Adresse: N°	Voie					
Code Postal	Commune		Pays			
Forme juridique	Dénomination					
N° SIRET (si société établie en Franc	:e)	% de détention				
Adresse: N°	Voie					
Code Postal	Commune		Pays			
Forme juridique	Dénomination					
N° SIRET (si société établie en Franc	:e)	% de détention				
Adresse: N°	Voie					
Code Postal	Commune		Pays			
Forme juridique	Dénomination					

Voie

Commune

% de détention

Pays

<sup>(1)</sup> Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.